



Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 04 mai 2015

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 30 mars 2015
2. Présentation d'une enquête par sondage réalisée par TNS ILRES, en collaboration avec les associations ACEL, UNEL, CGJL et CNEL et ayant comme objet l'analyse du budget de l'étudiant en 2015 et le remboursement du prêt d'études des étudiants
3. 6789 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2014)
- Elaboration d'une prise de position
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, Mme Taina Bofferding, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Roy Reding, M. Gilles Roth remplaçant M. Serge Wilmes
M. David Wagner, observateur

M. Marc Hansen, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Jerry Lenert, M. Gaston Schmit, M. Luc Schockmel, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Tess Burton, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 30 mars 2015

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

2. Présentation d'une enquête par sondage réalisée par TNS ILRES, en collaboration avec les associations ACEL, UNEL, CGJL et CNEL et ayant comme objet l'analyse du budget de l'étudiant en 2015 et le remboursement du prêt d'études des étudiants

M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche expose que les associations estudiantines ont signalé depuis plusieurs années la nécessité de disposer d'une étude portant sur les besoins réels des étudiants. Dans le contexte des discussions relatives à la réforme du système de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, discussions ayant débouché sur la loi du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, le besoin de disposer de données détaillées au sujet du budget des étudiants ainsi que du déroulement des études mêmes s'est fait ressentir de façon d'autant plus pressante. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a ainsi pris l'initiative de faire réaliser, en collaboration avec les organisations estudiantines ACEL, UNEL, CGJL et CNEL, une enquête par sondage portant sur les aspects susmentionnés. Les travaux préparatifs afférents ont démarré en novembre-décembre 2014. Tout au long du processus, le MESR s'est concerté étroitement avec les organisations impliquées sur le déroulement concret du projet.

Dans le cadre de la présente étude ont été réalisées deux enquêtes faisant intervenir deux échantillons différents :

- A la première enquête ont participé 2.839 étudiants actuels, ayant déposé une demande d'aide financière pour l'année académique 2014-2015. Le sondage a été réalisé sur base d'interviews en ligne, dont les questionnaires ont été élaborés par les associations étudiantes, en collaboration avec TNS ILRES et le MESR. Cette étude ne fournit pas seulement de nombreuses informations sur la situation économique et la composition du budget de l'étudiant, mais aussi sur le choix des études mêmes, de la ville et du pays d'études, ainsi que sur le degré de satisfaction des sondés. A titre d'exemple, il résulte du sondage que les recettes mensuelles moyennes de l'étudiant s'élèvent à 963 euros, tandis que les dépenses mensuelles moyennes se situent à 896 euros.
- Un second sondage a été réalisé par TNS ILRES auprès d'un échantillon de 1.000 résidents qui ont déjà achevé leurs études supérieures. Cette enquête vise à dégager la charge financière résultant du remboursement d'un prêt étudiant. Globalement, il résulte de l'enquête que 84% des sondés n'ont pas rencontré de difficultés financières liées au remboursement de leur prêt étudiant.

Par courrier électronique du 29 avril 2015, les membres de la Commission se sont vu mettre à disposition l'ensemble des résultats qui ont ainsi pu être collectés. Dans le cadre de la

présente réunion, ils se voient présenter une version abrégée, reprenant les aspects saillants de l'étude. A cet effet, il est renvoyé à la présentation annexée au présent procès-verbal. Précisons qu'aux pages 2 à 34 figurent les principaux résultats de l'enquête portant sur le budget de l'étudiant actuel, tandis que les pages 35 à 51 sont consacrées au sondage concernant le remboursement du prêt.

M. le Secrétaire d'Etat signale encore que les associations estudiantines ayant participé à la réalisation de l'étude auront la possibilité d'y revenir au cours des semaines et des mois prochains et de demander à TNS ILRES de réaliser encore d'autres croisements d'informations qui les intéressent en particulier, avant de proposer leurs propres analyses et interprétations des résultats.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Suite à une question afférente, il est précisé que les étudiants actuels ayant participé au sondage relatif à leur budget sont tous des résidents. Ce choix a été fait en accord avec les organisations estudiantines.

- Plusieurs membres se déclarent interpellés par le fait que 53% des sondés se disent insatisfaits des informations qu'ils se sont vu fournir au lycée en matière d'orientation (page 6 de la présentation annexée) et que seuls 35% des interviewés affirment avoir été motivés et préparés au lycée à suivre des études supérieures (page 4). Il est fait valoir qu'il semble surtout vital d'informer les élèves des lycées sur les procédures de recrutement que mènent de plus en plus d'universités étrangères et de les préparer de façon ciblée aux épreuves et aux exigences qu'implique ce processus (cf. entretiens, résultats scolaires, etc.). Ce n'est que de cette façon que l'on peut assurer que les élèves ayant les capacités nécessaires peuvent encore fréquenter d'excellentes universités. A ce sujet, il est relevé qu'il existe de grandes disparités entre les établissements scolaires en matière de préparation aux études supérieures. Alors que certains lycées et lycées techniques ont développé une véritable culture d'accompagnement dans ce domaine, une telle préparation revêt un caractère plutôt aléatoire dans d'autres. Une piste consisterait à désigner dans chaque établissement scolaire un conseiller *ad hoc* qui aurait pour mission de coordonner les différents efforts visant à préparer les élèves aux études supérieures. A noter que l'étude complète renseigne aussi sur le moment à partir duquel les élèves commencent à s'intéresser aux études supérieures.

L'on peut cependant se demander s'il ne serait pas opportun de se doter de structures spécifiques en matière d'orientation en vue des études supérieures. De fait, les lycées ne sont pas forcément outillés pour accomplir cette tâche.

Tout bien considéré, il ne faut pas perdre de vue que l'effet économique d'une procédure efficace d'orientation et de préparation aux études supérieures n'est pas à négliger.

Au niveau du CEDIES, le taux des étudiants qui se disent insatisfaits des informations fournies est de 49%. Quels sont les facteurs qui contribuent à expliquer ce résultat ? Quelles sont les conséquences qu'il conviendrait d'en tirer ?

En réaction, il est souligné que ces résultats doivent évidemment être soumis à une analyse approfondie. Il faudra notamment réfléchir sur le rôle du CEDIES et de la Foire de l'Etudiant en tant que sources d'informations pour les étudiants et vérifier comment ceux-ci peuvent s'adapter au mieux aux attentes des étudiants actuels.

- Il se pose en outre la question de savoir comment on peut expliquer le fait que le taux d'insatisfaction au sujet de l'université choisie est le plus élevé pour le Luxembourg, étant entendu qu'il est de 13% (page 9).

L'on ne peut que spéculer sur les facteurs se trouvant à l'origine de ce résultat. En tout cas, il semble exister une certaine corrélation entre l'éloignement de la ville d'études et le degré de satisfaction de l'étudiant (cf. étude détaillée transmise par courrier électronique).

- Pour ce qui est de la question de savoir s'il n'existe pas une certaine contradiction entre le fait que 86% des sondés se déclarent satisfaits de leur choix d'orientation (page 6) et que bon nombre des étudiants finissent néanmoins par se réorienter en cours de route, il est renvoyé à l'étude intégrale qui propose des informations sur le taux d'étudiants qui changent d'orientation. Ces données sont ventilées en fonction du cycle et du pays d'études.

- Le fait que l'intérêt pour la discipline même constitue encore et toujours la plus importante source de motivation pour faire des études supérieures (page 4) est jugé positif. Par contre, l'information selon laquelle la réputation de l'université plutôt que le niveau du coût de la vie est le facteur le plus important pour le choix de la ville d'études (page 7) montre que bon nombre d'étudiants ne semblent pas se laisser guider par des considérations d'ordre financier. Faut-il s'en inquiéter ?

D'un autre côté, il est vrai que la réputation de l'université dont proviennent les candidats constitue un facteur important pour l'accès à certains programmes d'études au niveau du master.

- A préciser que dans le cadre de la présente étude n'ont pas été pris en compte les frais d'inscription.

- 28% des interviewés déclarent ne pas recevoir un soutien financier régulier de leur famille (page 15). Cela peut être lié à différentes raisons (manque de moyens financiers de la famille, refus de contribuer au financement des études, etc.).

- Il ressort de la comparaison des deux enquêtes que parmi les anciens étudiants, seuls 11% déclarent avoir eu des difficultés pendant leurs études à joindre les deux bouts à la fin du mois (page 45), tandis que ce taux est de 23% chez les étudiants actuels (page 31). En outre, 57% des étudiants actuels affirment ne pas avoir d'argent restant à la fin du mois (page 30).

A ce sujet, il convient de préciser que les taux précités ne renvoient pas forcément à des difficultés financières systématiques. De plus, le questionnement concernant les difficultés financières permet des interprétations différentes et renvoie dans bien des cas à une impression subjective.

Un élément qui peut contribuer à expliquer la différence relevée entre la génération actuelle et les générations précédentes des étudiants réside éventuellement dans le fait que les personnes plus âgées portent un autre regard sur leur temps d'étudiant que celles qui se trouvent dans cette situation au moment du sondage. Ainsi, les anciens étudiants ont peut-être dû constater qu'il leur arrive aussi pendant leur vie professionnelle de manquer quelque peu de moyens à la fin d'un mois, ce qui les amène à relativiser les expériences faites pendant leurs études.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les générations précédentes avaient tendance à choisir un lieu d'études moins éloigné et se trouvaient ainsi confrontées à moins de frais. S'y ajoute que bon nombre de ces personnes ne possédaient pas de voiture.

Enfin, les différences constatées doivent aussi être mises en relation avec le processus de démocratisation de l'enseignement supérieur. De nos jours, le nombre d'étudiants provenant de couches sociales moins favorisées est nettement plus élevé que pour les générations précédentes. Dans cette optique, il serait sans doute utile d'étudier de plus près les origines socioéconomiques des étudiants actuels et les conséquences qui en découlent.

Il serait en outre intéressant de vérifier combien de personnes auraient aimé faire des études supérieures mais ont dû y renoncer pour diverses raisons, notamment pour des considérations d'ordre financier.

Concernant cette dernière réflexion, il ne faut toutefois pas oublier que la présente enquête porte sur les personnes qui font actuellement ou qui ont fait des études supérieures.

- A souligner qu'il ressort des données relatives aux recettes mensuelles moyennes des étudiants (page 16) que ceux-ci ne profitent pas tous de la totalité de l'aide financière de l'Etat à laquelle ils auraient droit. Rappelons dans ce contexte qu'en cas de besoin, l'étudiant peut disposer d'une aide financière de 1.125 euros par mois, sous forme de bourses et de prêts.

Par ailleurs, 76% des sondés n'exercent pas d'activité professionnelle pour financer leurs études (page 11).

- S'agissant des dépenses moyennes des étudiants qui font leurs études au Luxembourg, il faut distinguer entre ceux qui habitent chez des membres de leur famille et ceux qui louent un logement. Les deux diagrammes de la page 24 de la présentation annexée fournissent des informations sur la ventilation de leurs dépenses respectives. A préciser que l'échantillon des étudiants qui louent un logement au Luxembourg est plutôt réduit, dans la mesure où il regroupe 94 sondés.

- Il est relevé qu'au Luxembourg, les dépenses moyennes pour le logement (408 euros, cf. page 26) représentent dans la comparaison internationale une part très importante des dépenses totales moyennes (564 euros, cf. page 21). Ne faudrait-il pas multiplier les efforts pour créer des logements pour étudiants ?

- Comme la date limite pour l'introduction d'une demande en vue de l'obtention de l'aide financière de l'Etat pour le semestre d'été est fixée au 30 avril, le CEDIES ne dispose à l'heure actuelle pas encore de chiffres précis pour le semestre en cours. A noter néanmoins que pour le semestre d'hiver 2014-2015, quelque 27.000 demandes avaient été introduites. Selon les estimations, le crédit budgétaire prévu pour l'exercice 2015 en matière d'aides financières semble suffisant.

- Suite à un questionnaire concernant le montant total du prêt que peut contracter un étudiant actuel en vertu du régime de 2014, il est souligné que ce montant dépend évidemment du nombre d'années d'études. La loi précitée du 24 juillet 2014 prévoit un prêt de base de 6.500 euros par année académique. Le prêt de base de l'étudiant ne bénéficiant pas de la totalité de la bourse sur critères sociaux peut être majoré d'un montant maximal de 3.000 euros duquel est déduit le montant de la bourse sur critères sociaux accordée. *Grosso modo*, dans l'hypothèse d'une durée d'études de cinq ans, l'étudiant a ainsi la possibilité de contracter, en fonction de la situation du ménage dont il fait partie, un prêt se situant au total entre 32.500 et 47.500, voire 56.750 euros, si l'on inclut la majoration pour frais d'inscription, qui peut être accordée jusqu'à concurrence de 3.700 euros par an à raison de 50% de bourse et de 50% de prêt.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les étudiants ayant introduit une demande afférente auprès du CEDIES ne finissent pas tous par contracter effectivement ce prêt. Comme les données relatives aux étudiants ayant effectivement souscrit un prêt pendant l'année académique 2014-2015 ne sont pas encore disponibles, il n'est guère possible de les extrapoler en vue de déterminer les montants totaux prévisionnels des prêts contractés en vertu du régime de 2014.

- Un premier bilan du nouveau système d'aides financières de l'Etat pour études supérieures ne peut être dressé qu'à la fin de l'année académique en cours.

En tout état de cause, il ressort de l'analyse des recettes et des dépenses des étudiants telles qu'elles se dégagent de la présente étude que tout jeune qui le souhaite a la possibilité de faire des études supérieures.

3. 6789 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2014) **- Elaboration d'une prise de position**

La Commission procède à l'examen du rapport sous rubrique. Elle constate que si le Service des Médias et des Communications ne fait pas l'objet du rapport en question, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et plus précisément le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement supérieur (CEDIES), a été contacté à plusieurs reprises par la Médiateure.

Toutes les réclamations dont fait état la Médiateure concernent les aides financières de l'Etat pour études supérieures.

La Commission note avec satisfaction que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a entretenu de nombreux échanges avec la Médiateure et qu'il a essayé, autant que possible, de débloquer les situations qui se sont présentées et de les résoudre en faveur de l'étudiant concerné, en faisant une interprétation large de certaines dispositions de la législation en vigueur. Il va toutefois sans dire que les limites tracées par le cadre législatif et réglementaire ne peuvent pas être outrepassées, au risque de créer des précédents.

Concernant plus particulièrement les cas d'étudiants frontaliers qui sont confrontés à des incompatibilités entre le système d'aides luxembourgeois et celui de leur pays de résidence, la Commission se voit informer que le CEDIES entretient des contacts intenses avec les administrations compétentes étrangères, notamment avec celles de nos trois pays voisins. En vertu de l'article 8 de la loi du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, les étudiants ne résidant pas au Grand-Duché de Luxembourg doivent en effet produire des certificats émis par les autorités compétentes de leur pays de résidence, indiquant le montant des aides financières et autres avantages financiers auxquels ils peuvent avoir droit de la part des autorités de cet Etat. Ce montant est alors déduit de l'aide financière accordée sur base de la législation luxembourgeoise. En d'autres termes, l'aide financière luxembourgeoise pour études supérieures est donc une aide de substitution.

Alors que du côté de la Belgique ne se posait pas de problème spécifique *ab initio*, l'administration du CEDIES a pris contact avec les autorités françaises et allemandes, afin de trouver une solution aux problèmes qui pourraient se présenter aux étudiants résidant dans un de ces pays.

Pour les étudiants résidant en France se posait en effet le problème du délai en vue du dépôt de la demande d'aide financière auprès du CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), le pendant du CEDIES en France. Cette date limite est fixée au 30 avril. Or, la nouvelle loi sur les aides financières au Luxembourg ayant été votée au mois de juillet 2014, les résidents français se trouvaient dans l'impossibilité matérielle de se procurer un document officiel de la part du CROUS renseignant sur les aides financières dont ils auraient pu bénéficier. Les deux administrations ont alors convenu d'un document simplifié dont la validité était limitée à l'année académique 2014-2015.

En Allemagne, dans le cadre du BAföG (*Bundesausbildungsförderungsgesetz*), la détermination de l'aide accordée implique une réévaluation de la situation de l'étudiant en cours de route. Ainsi, au départ, l'étudiant résidant en Allemagne se voit accorder par les autorités allemandes un montant déterminé. Dans le cas d'un étudiant enfant d'un travailleur frontalier, ce montant est alors déduit de l'aide à laquelle il aurait droit au Luxembourg. L'étudiant est par la suite amené à signaler aux autorités allemandes l'aide luxembourgeoise

qui lui a été octroyée. Celles-ci peuvent alors demander un remboursement (total ou partiel) de l'aide allemande déjà perçue. Il peut ainsi arriver que des étudiants concernés s'adressent au CEDIES pour revendiquer également un recalcul de l'aide luxembourgeoise. Or, le Luxembourg applique une procédure annuelle, impliquant des paiements semestriels, et ne procède en aucun cas à de telles réévaluations.

Aucune solution en vue de simplifier la procédure allemande n'a pu être trouvée. Dans sa brochure portant sur les aides financières, le CEDIES s'attache toutefois à attirer l'attention des étudiants résidant en Allemagne sur cette problématique en les avertissant que, le cas échéant, l'administration allemande peut demander un remboursement des aides déjà perçues et que le Luxembourg ne procède à aucun recalcul de son aide. Il appartient ainsi à l'étudiant concerné de déterminer, pour son cas individuel, s'il est opportun d'introduire une demande en vue de l'obtention de l'aide financière luxembourgeoise. Concrètement, alors qu'en 2013-2014, quelque 2.000 étudiants résidant en Allemagne avaient introduit une demande auprès du CEDIES, l'on constate que ce chiffre ne se situe plus qu'autour des 1.000 pour le semestre d'hiver 2014-2015.

En définitive, l'administration luxembourgeoise ne peut pas se substituer à une administration étrangère et, en s'appuyant sur l'article 8 de la loi précitée du 24 juillet 2014, elle continue à demander les documents en question.

Considérant que le délai pour l'introduction de la prise de position de la Commission est fixé au 15 mai 2015 et que la Commission ne se réunira pas avant cette date, Mme le Président propose de faire adopter le projet de prise de position par le biais d'une procédure écrite.

4. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 11 mai 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Christiane Huberty

Le Président,
Simone Beissel

Annexe :

Présentation synthétique « Le budget de l'étudiant en 2015 et le remboursement du prêt d'étude des anciens étudiants – Enquêtes par sondages réalisées par TNS Ilres en mars-avril 2015 »



Le budget de l'étudiant en 2015 & le remboursement du prêt d'étude des anciens étudiants

**Enquêtes par sondages
réalisées
par TNS Ilres –
en mars-avril 2015**



1

Résultats de l'enquête « Le budget de l'étudiant »



Fiche technique



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



UNEL
CNIEL



▪ Echantillon

- 2839 étudiants ayant déposé une demande d'aide financière pour l'année académique 2014/15

▪ Période d'enquête

- Enquête réalisée en mars-avril 2015

▪ Interviews

- Interviews réalisées par sondage en ligne



Motivations pour faire des études supérieures

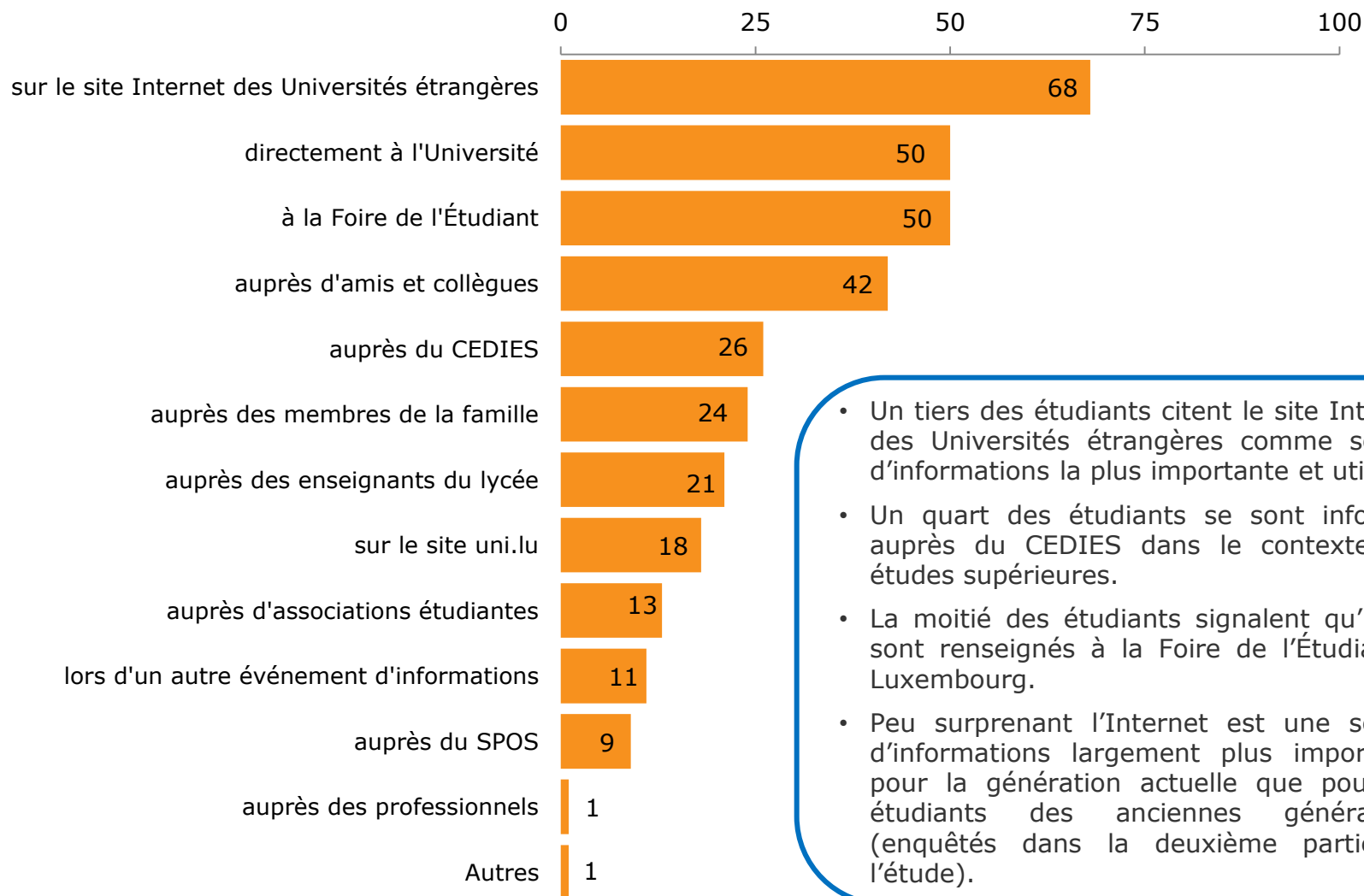
Base: Tous (n=2839)



- L'intérêt pour la discipline/le métier et le souci de trouver un travail par après et gagner assez d'argent sont les motivations les plus importantes pour faire des études supérieures.
- Plus d'un tiers des étudiants partagent également le désir de faire une expérience à l'étranger.
- Le fait d'avoir un parent qui a fait des études supérieures constitue une motivation à faire de même pour presque la moitié des personnes concernées.

Sources d'informations sur les études supérieures

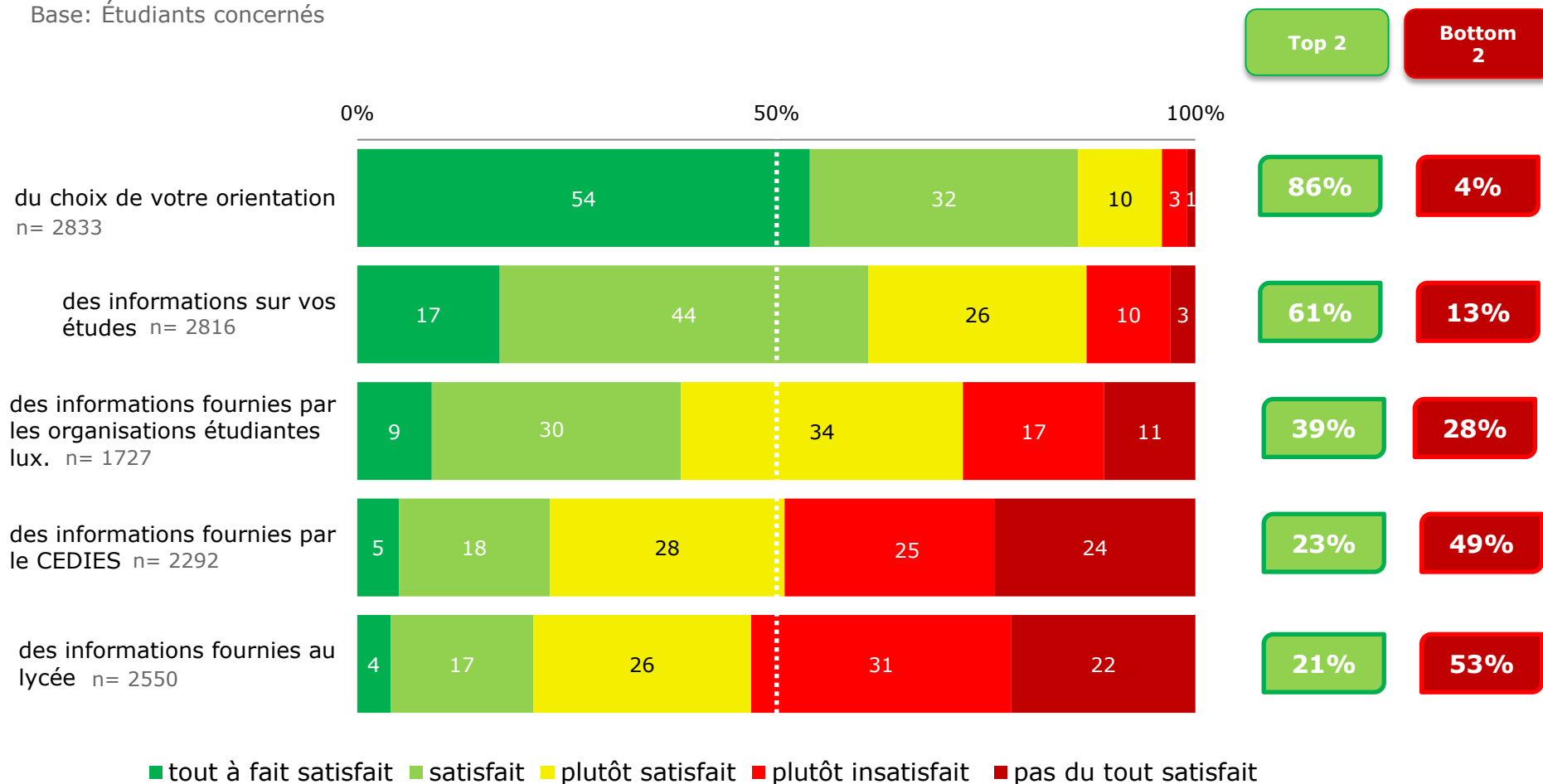
Base: Tous (n=2839)



- Un tiers des étudiants citent le site Internet des Universités étrangères comme source d'informations la plus importante et utile.
- Un quart des étudiants se sont informés auprès du CEDIES dans le contexte des études supérieures.
- La moitié des étudiants signalent qu'ils se sont renseignés à la Foire de l'Étudiant à Luxembourg.
- Peu surprenant l'Internet est une source d'informations largement plus importante pour la génération actuelle que pour les étudiants des anciennes générations (enquêtés dans la deuxième partie de l'étude).

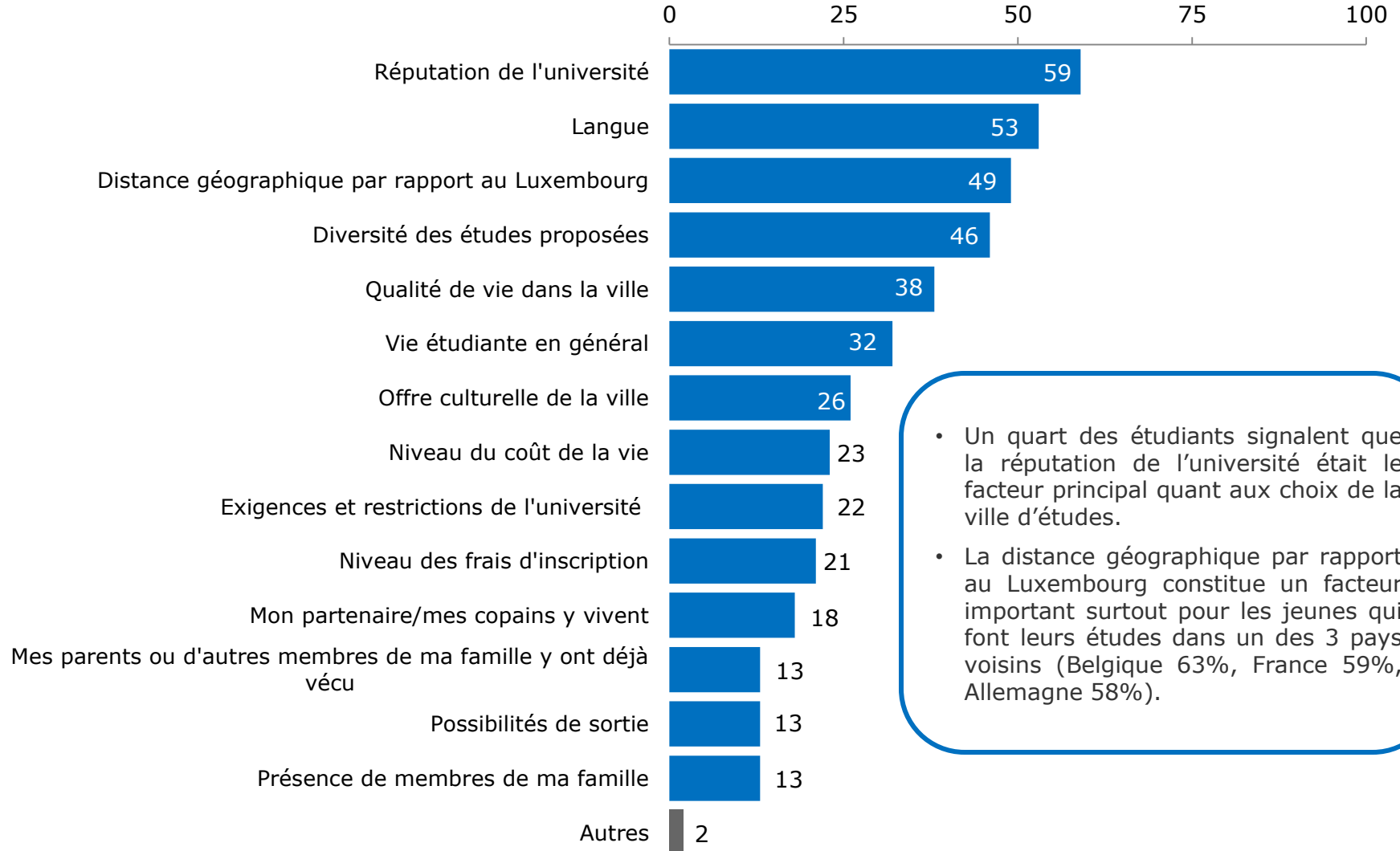
Évaluation du choix d'orientation et des sources d'informations

Base: Étudiants concernés



Facteurs du choix de la ville d'études

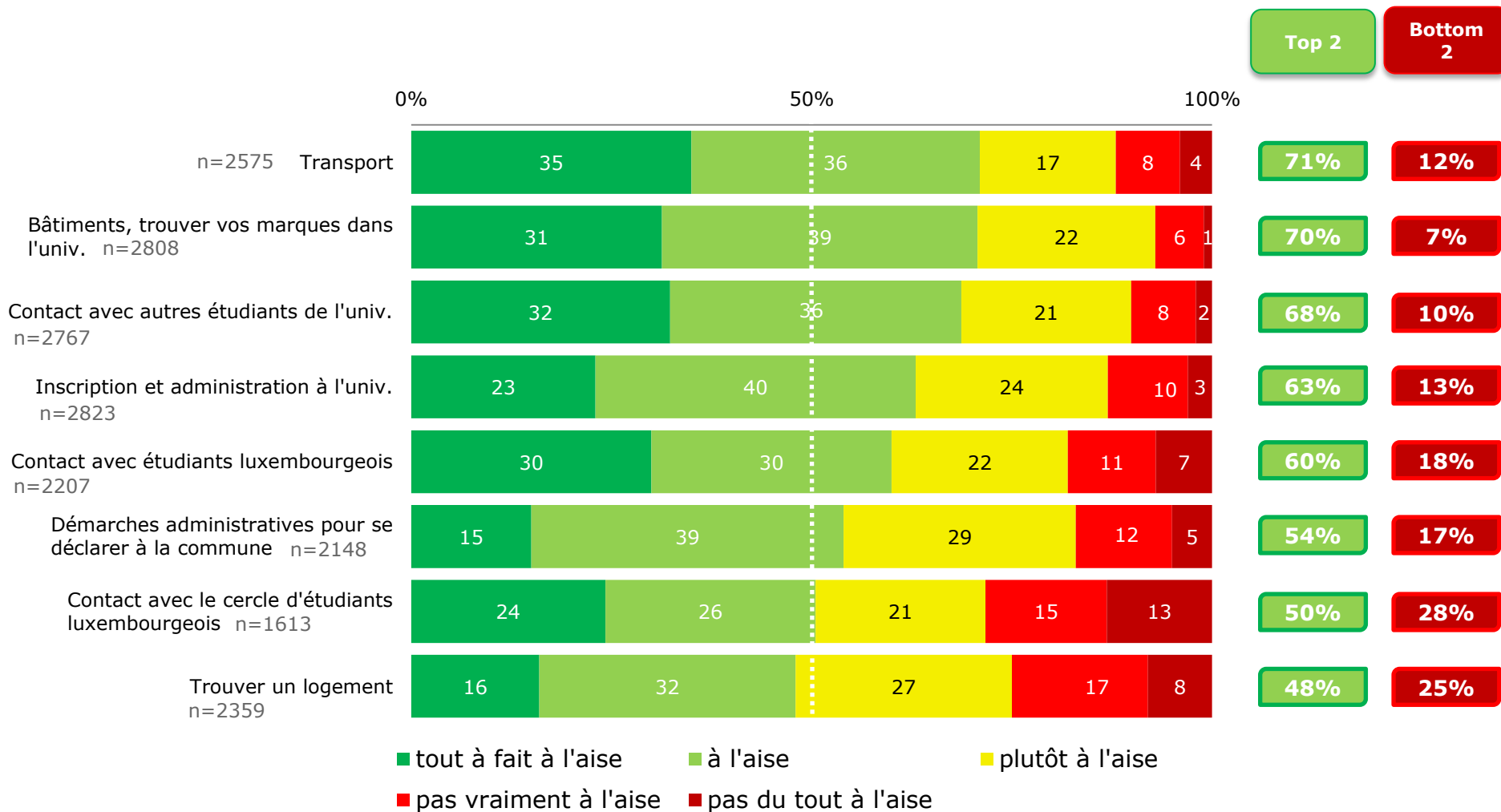
Base: Tous (n=2839)



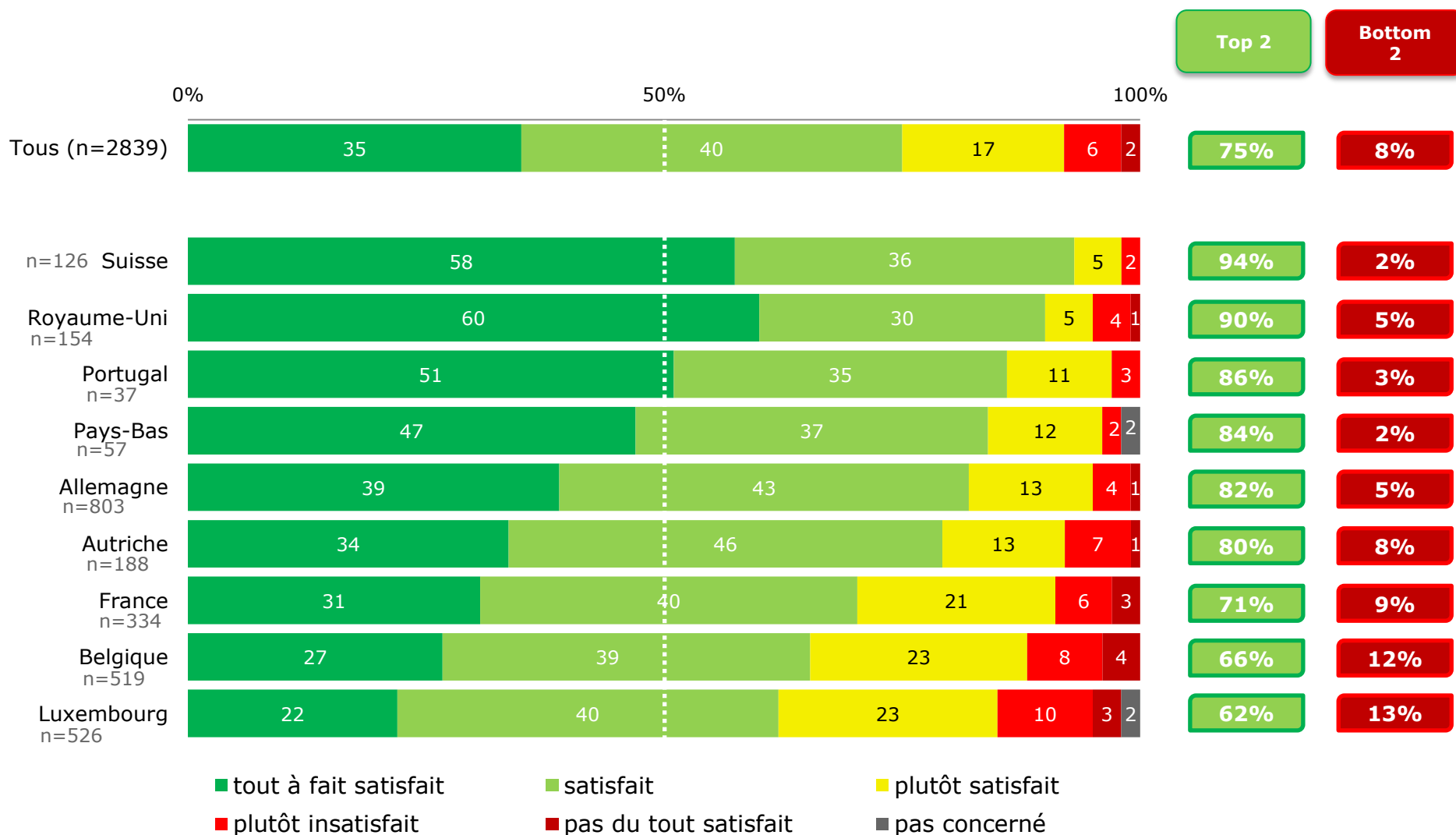
- Un quart des étudiants signalent que la réputation de l'université était le facteur principal quant aux choix de la ville d'études.
- La distance géographique par rapport au Luxembourg constitue un facteur important surtout pour les jeunes qui font leurs études dans un des 3 pays voisins (Belgique 63%, France 59%, Allemagne 58%).

Orientation dans la ville d'études

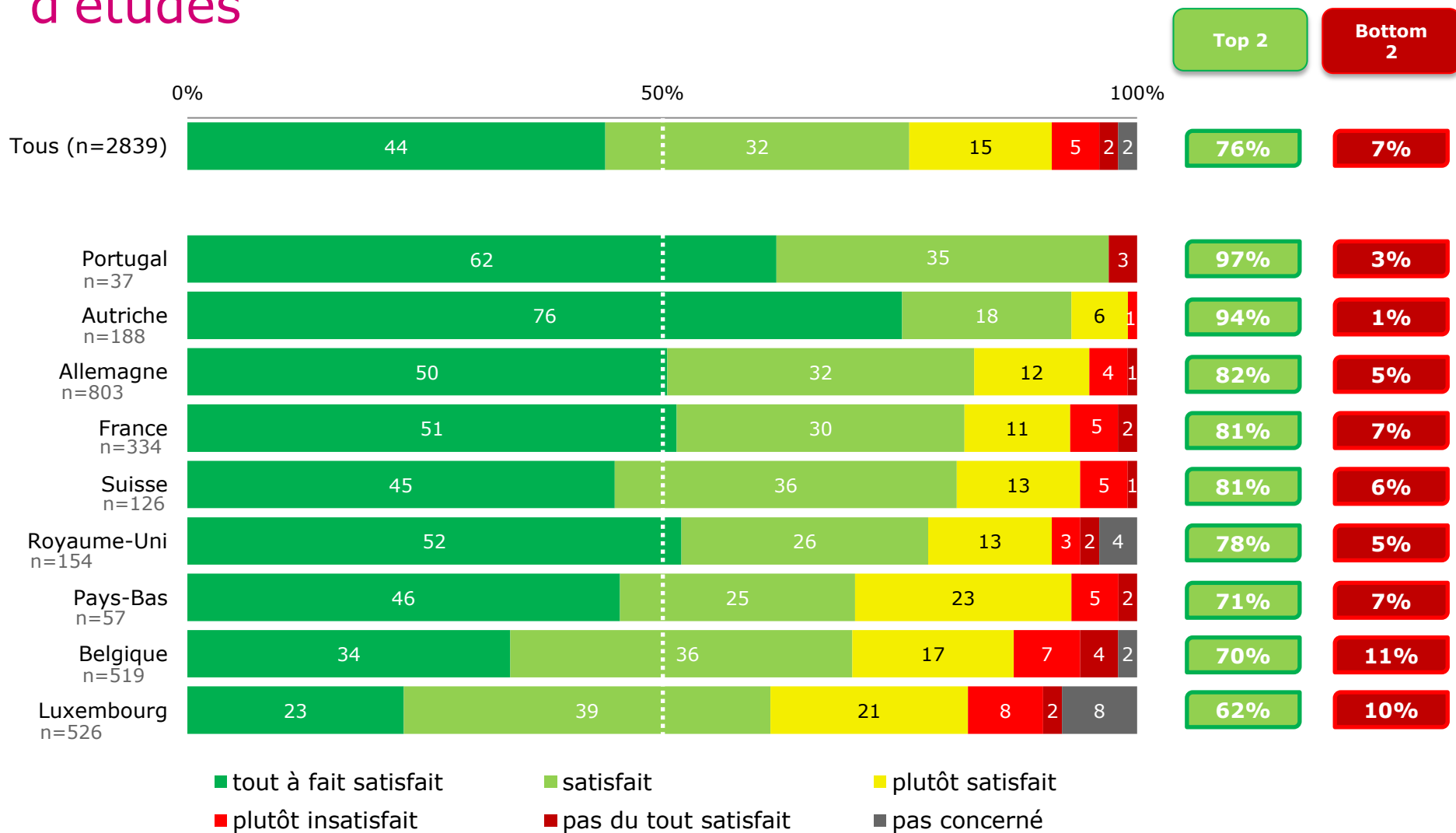
Base: Étudiants concernés



Satisfaction de l'université – selon le pays d'études

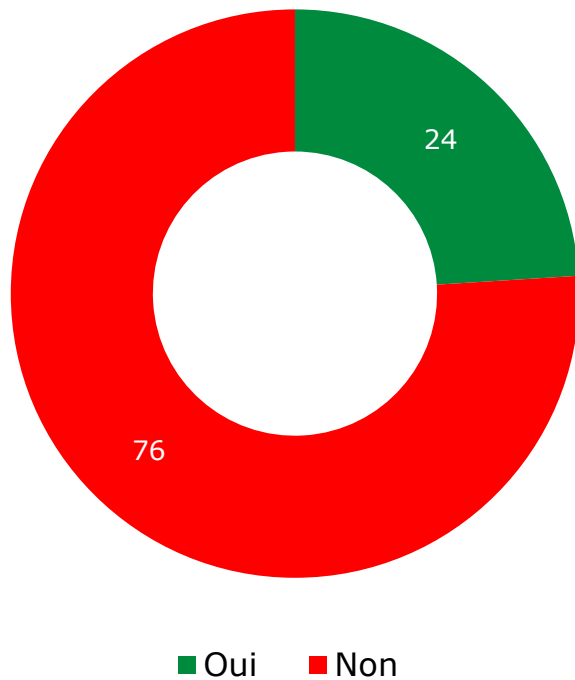


Satisfaction de la ville d'études – selon le pays d'études

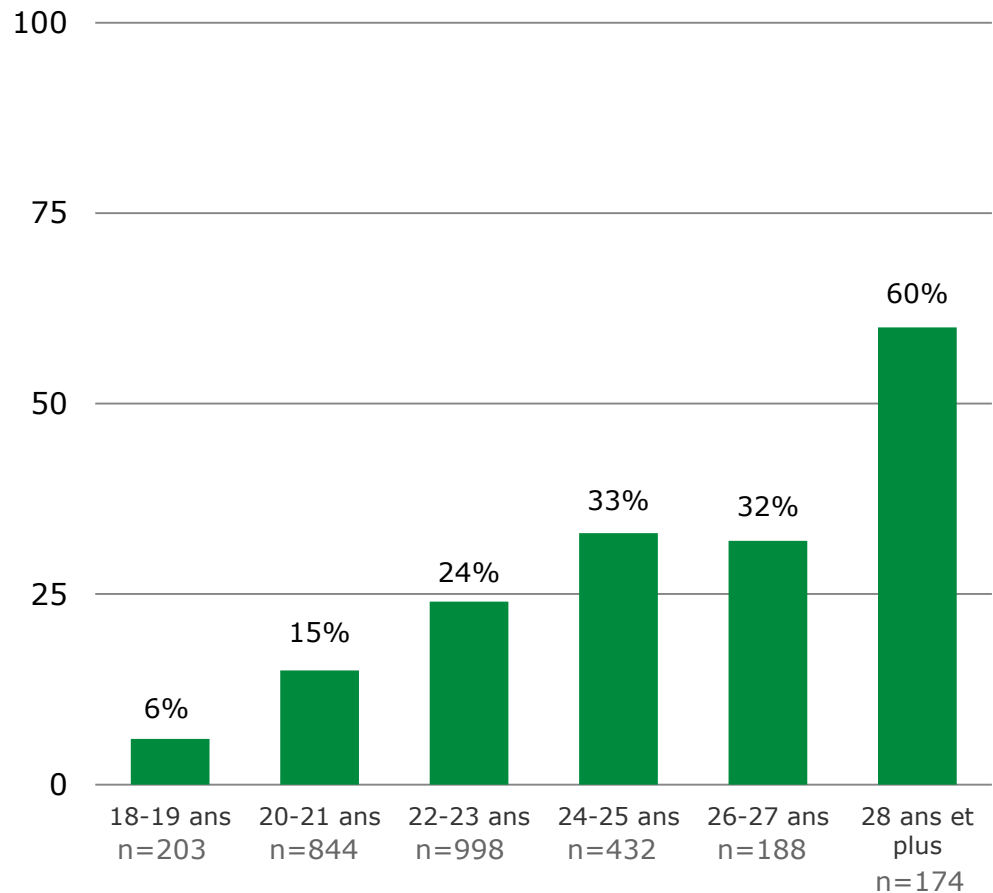


Activité professionnelle **pour financer les études** – selon l'âge

Base: Tous (n=2839)

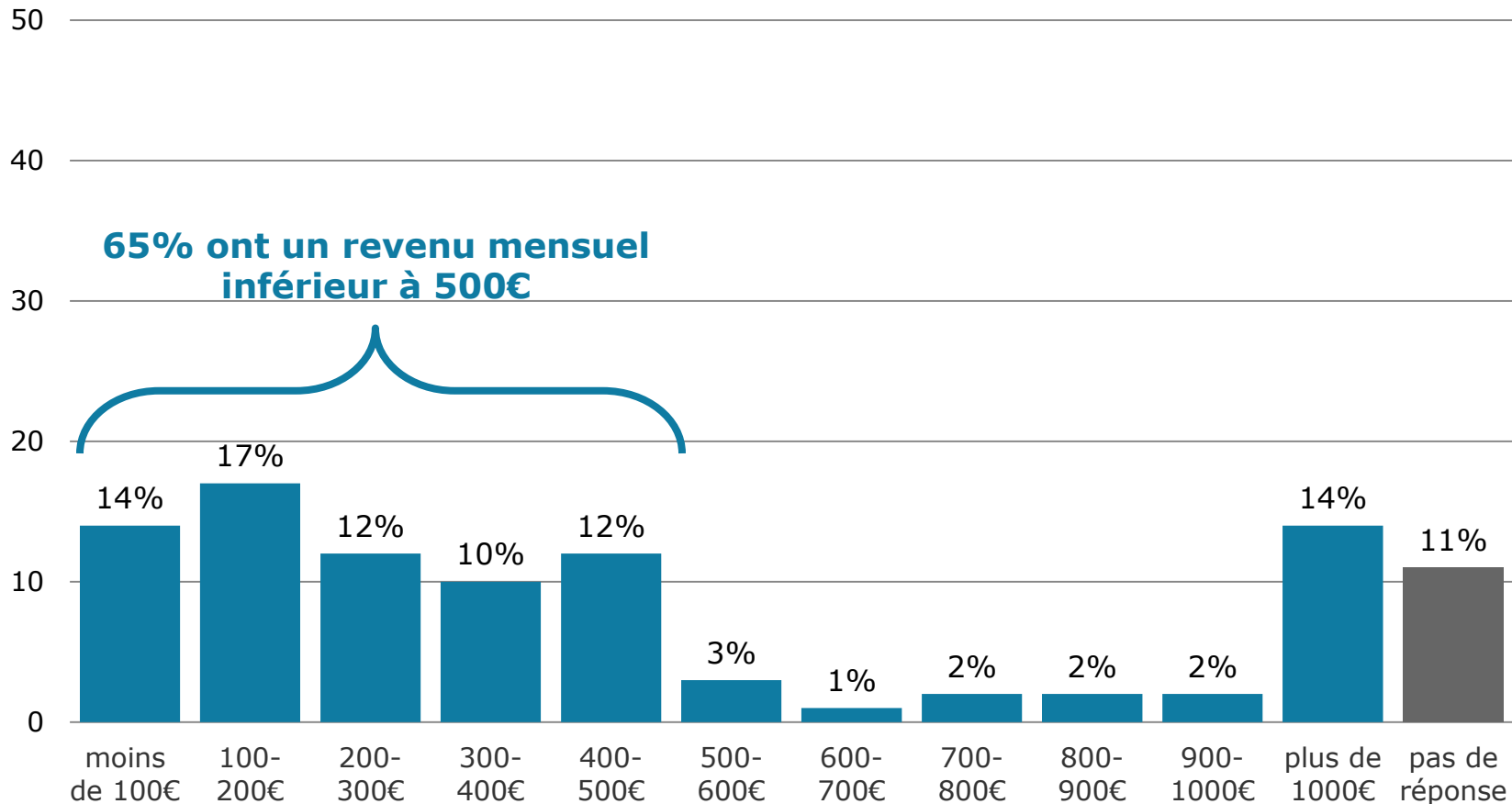


Professionnellement actif pour financer les études



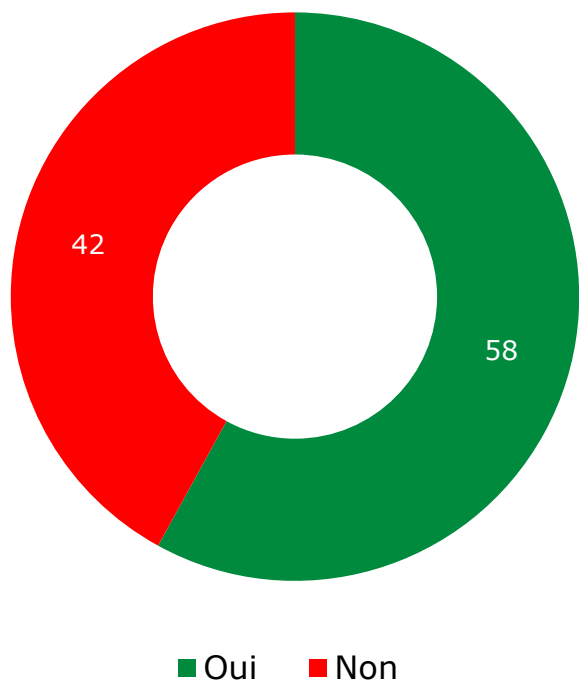
Revenu **mensuel** pour les activités professionnelles pendant **l'année scolaire**

Base: Étudiants qui sont professionnellement actifs pendant l'année scolaire (n=556)

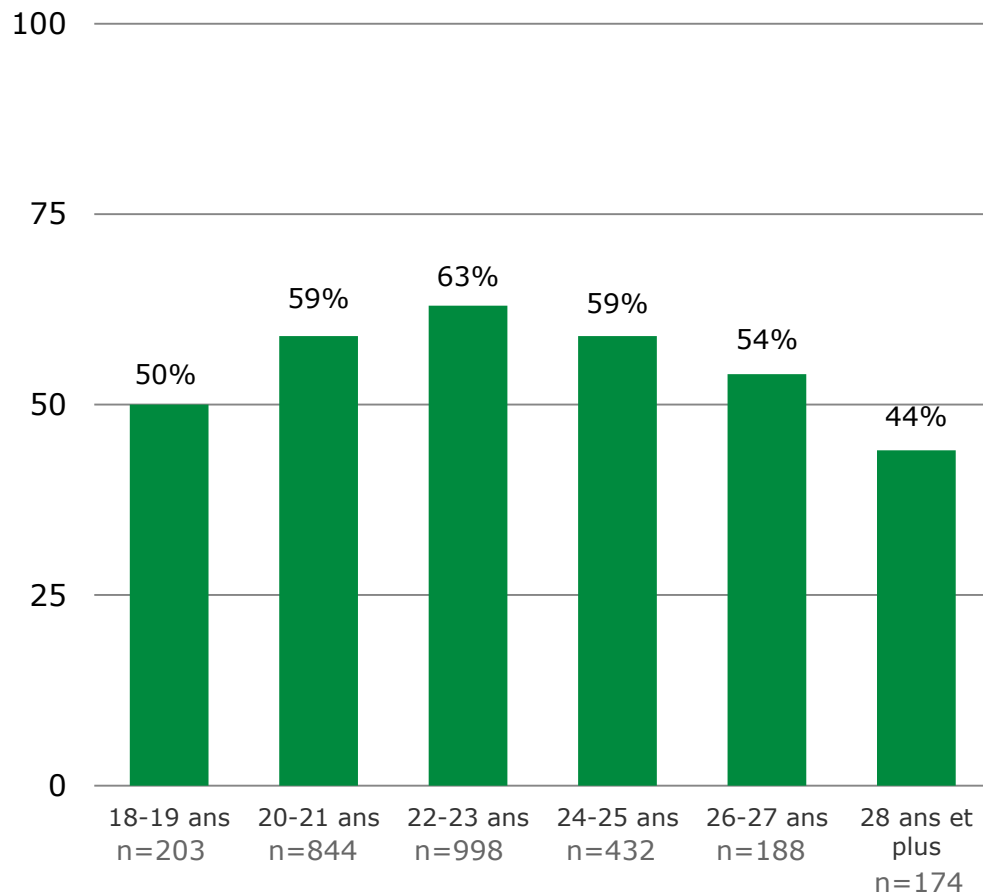


Activité professionnelle pour **gagner de l'argent de poche** – selon l'âge

Base: Tous (n=2839)

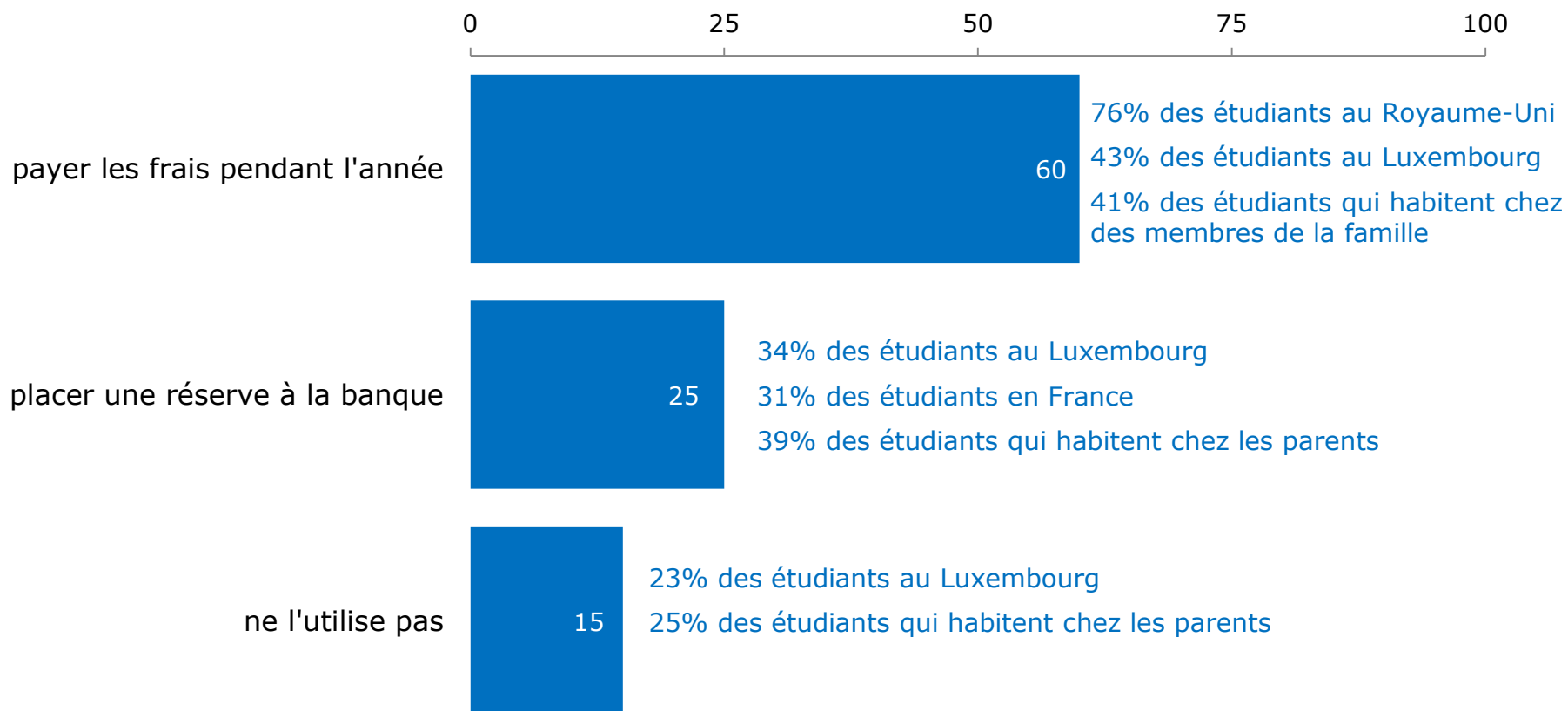


Professionnellement actif pour gagner de l'argent de poche



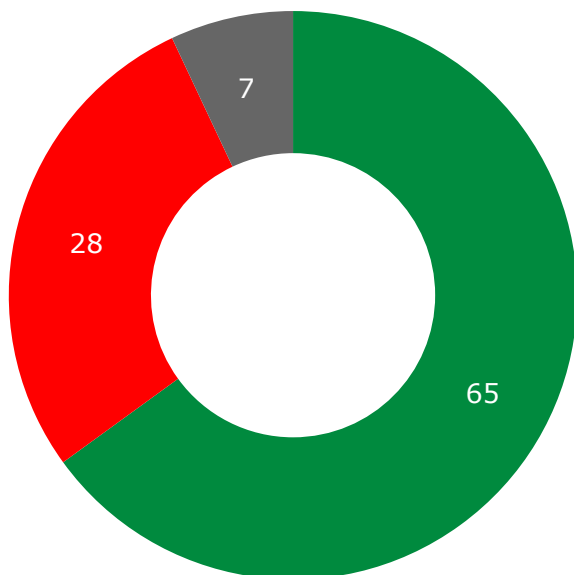
Utilisation du prêt d'études

Base: Étudiants qui ont contracté un prêt d'études (n=1824)



Soutien financier régulier de la famille

Base: Tous (n=2839)



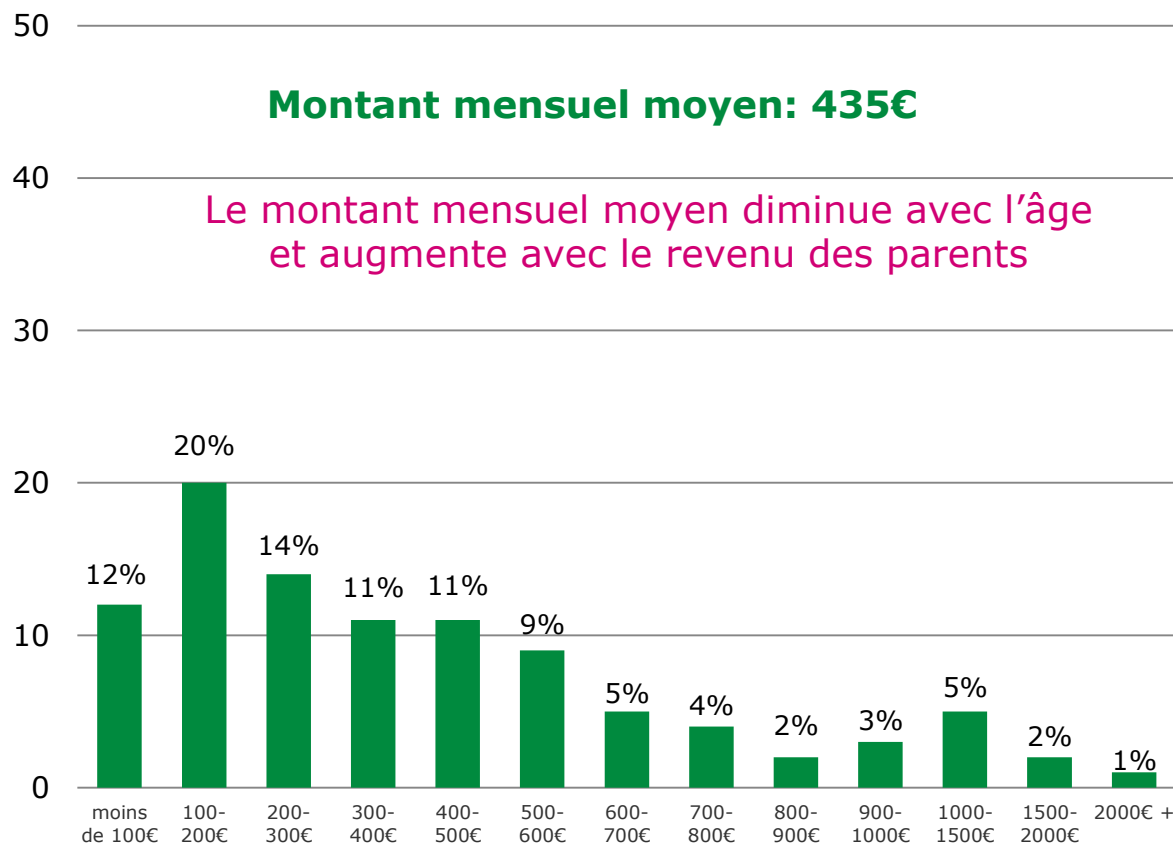
■ Oui
■ Non
■ pas de réponse

Base: Étudiants recevant un soutien financier régulier de la famille (n=1841)

Montant mensuel

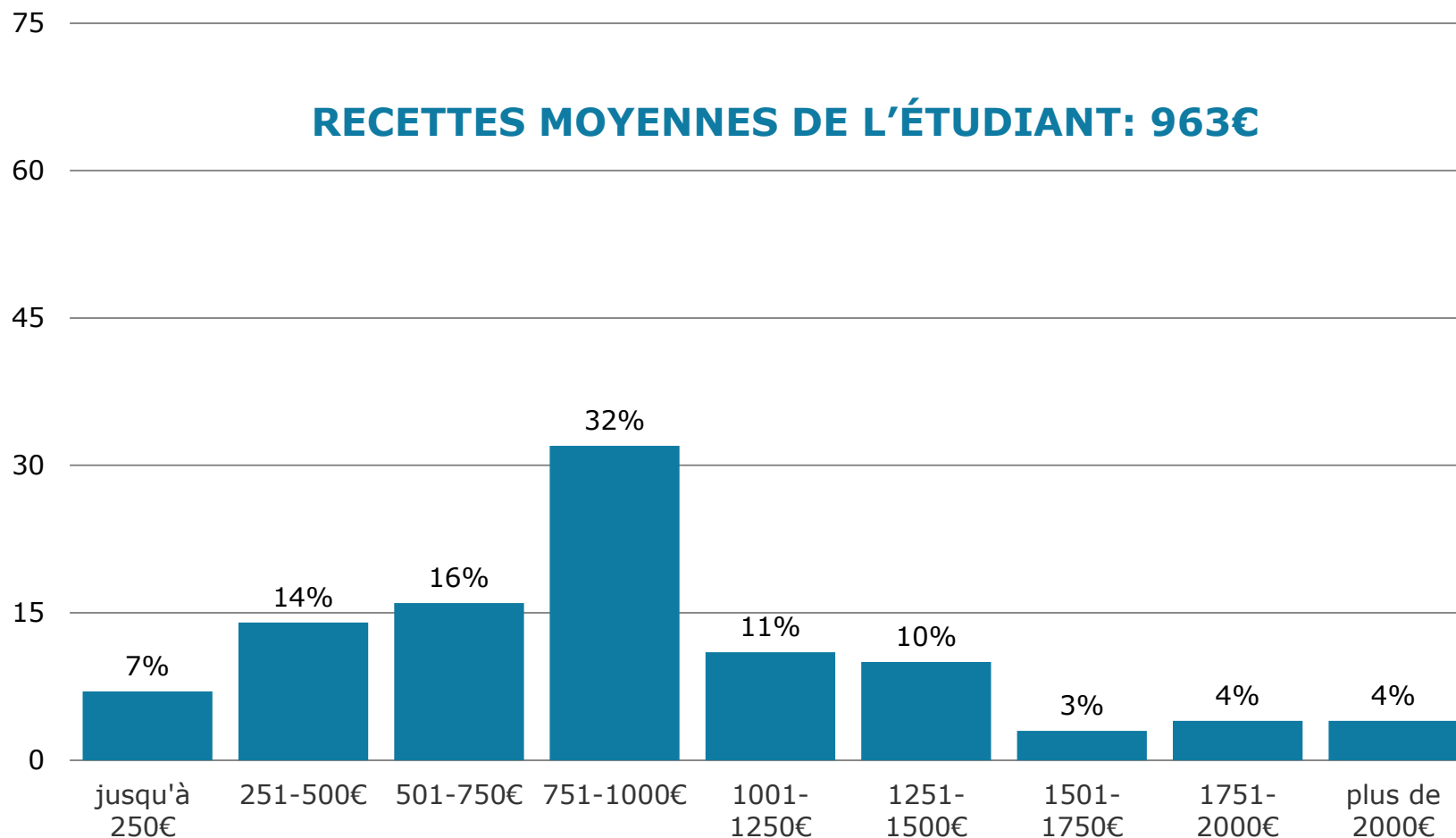
Montant mensuel moyen: 435€

Le montant mensuel moyen diminue avec l'âge et augmente avec le revenu des parents



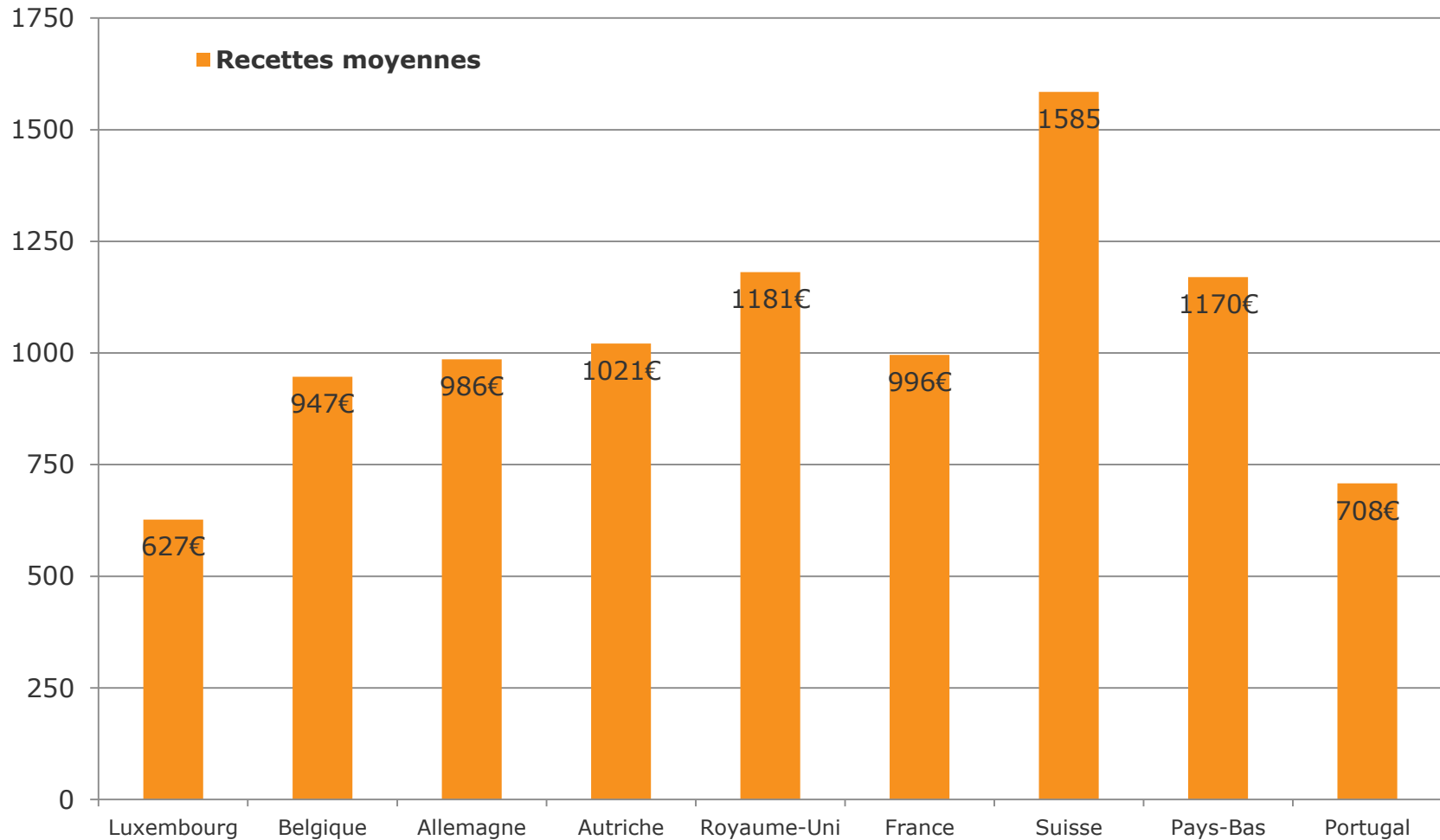
Recettes mensuelles de l'étudiant

Base: Tous (n=2839)



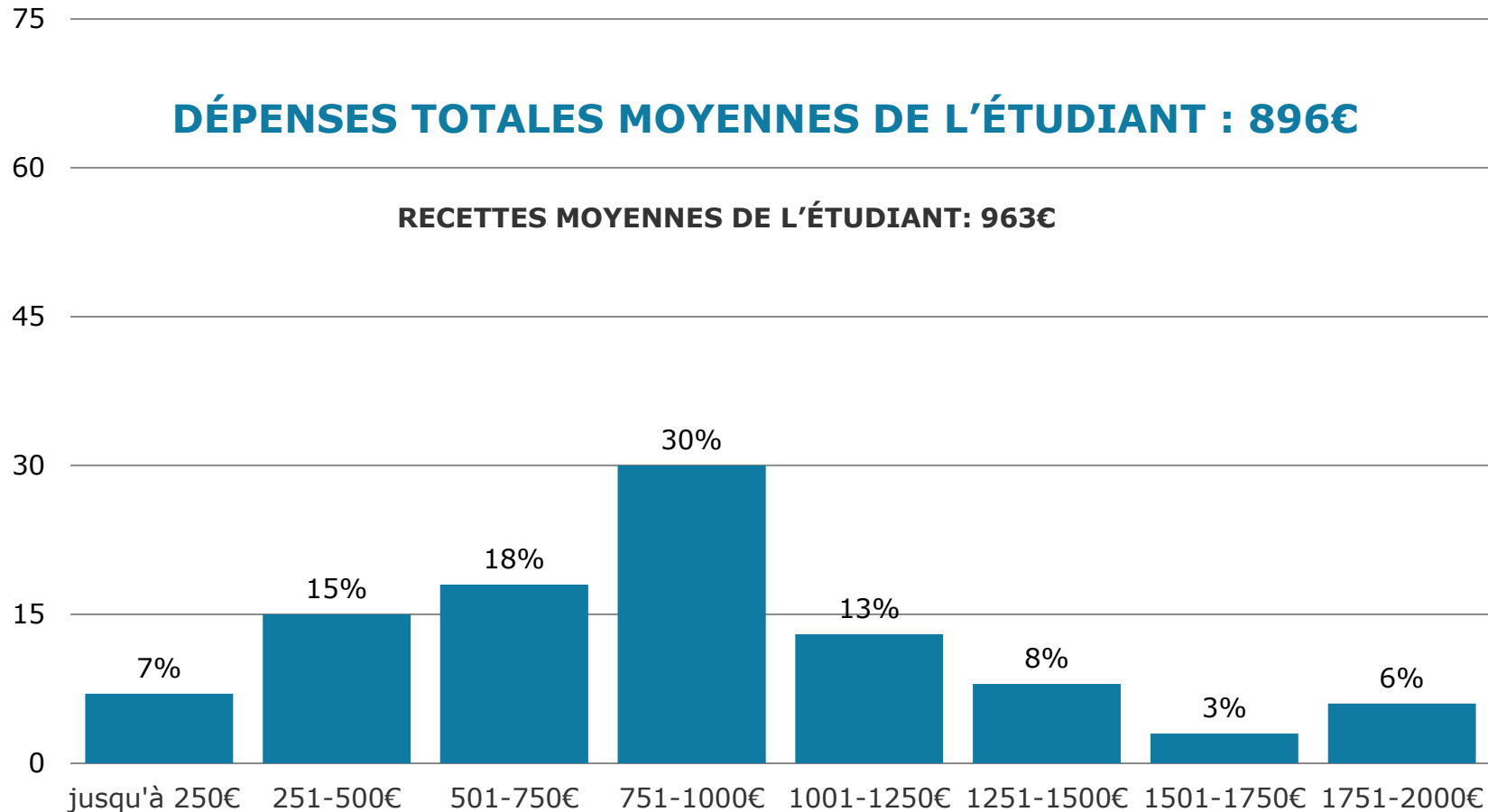
Recettes mensuelles de l'étudiant – Moyenne selon le pays d'études

Base: Tous (n=2839)

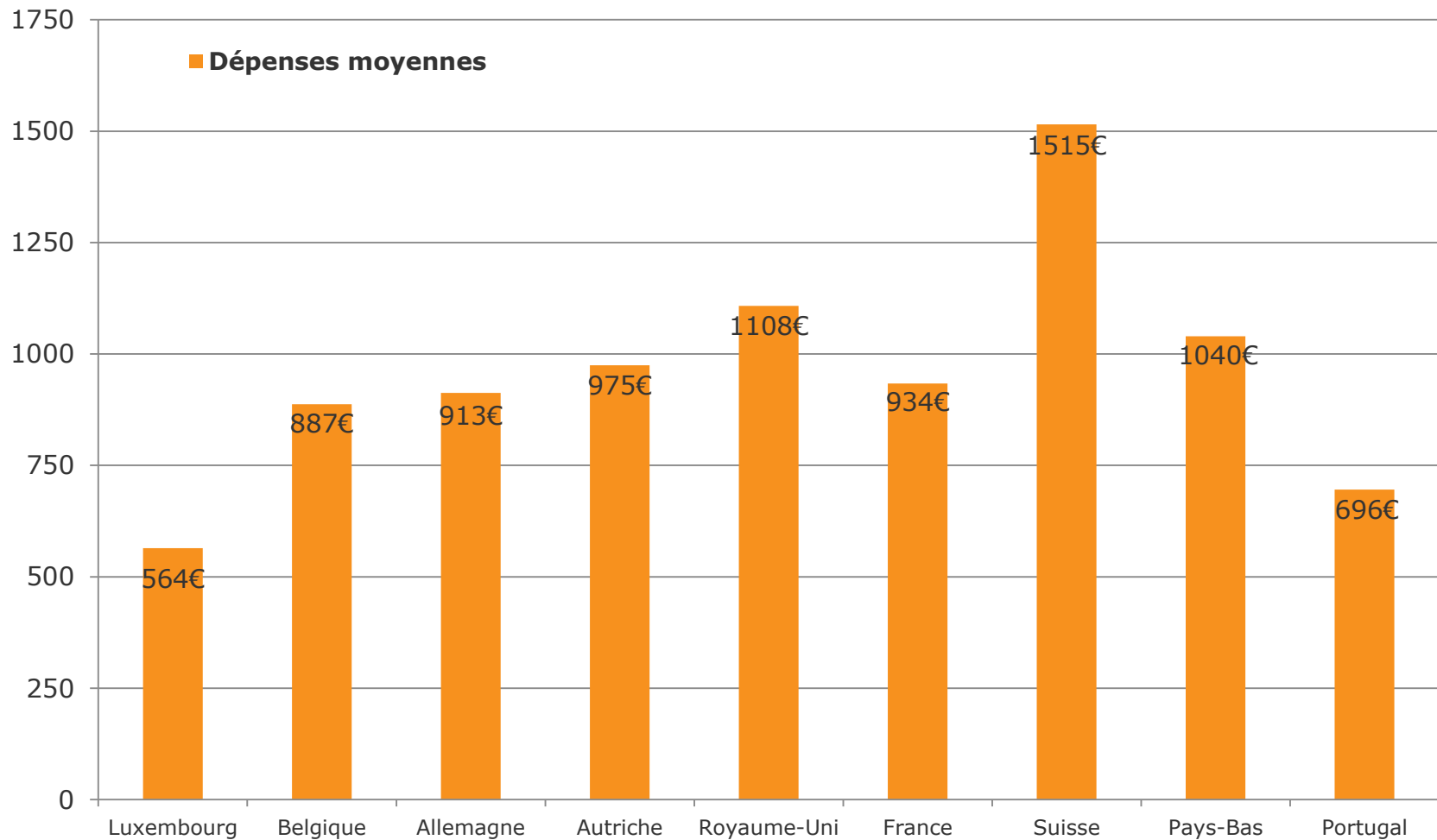


Dépenses totales moyennes

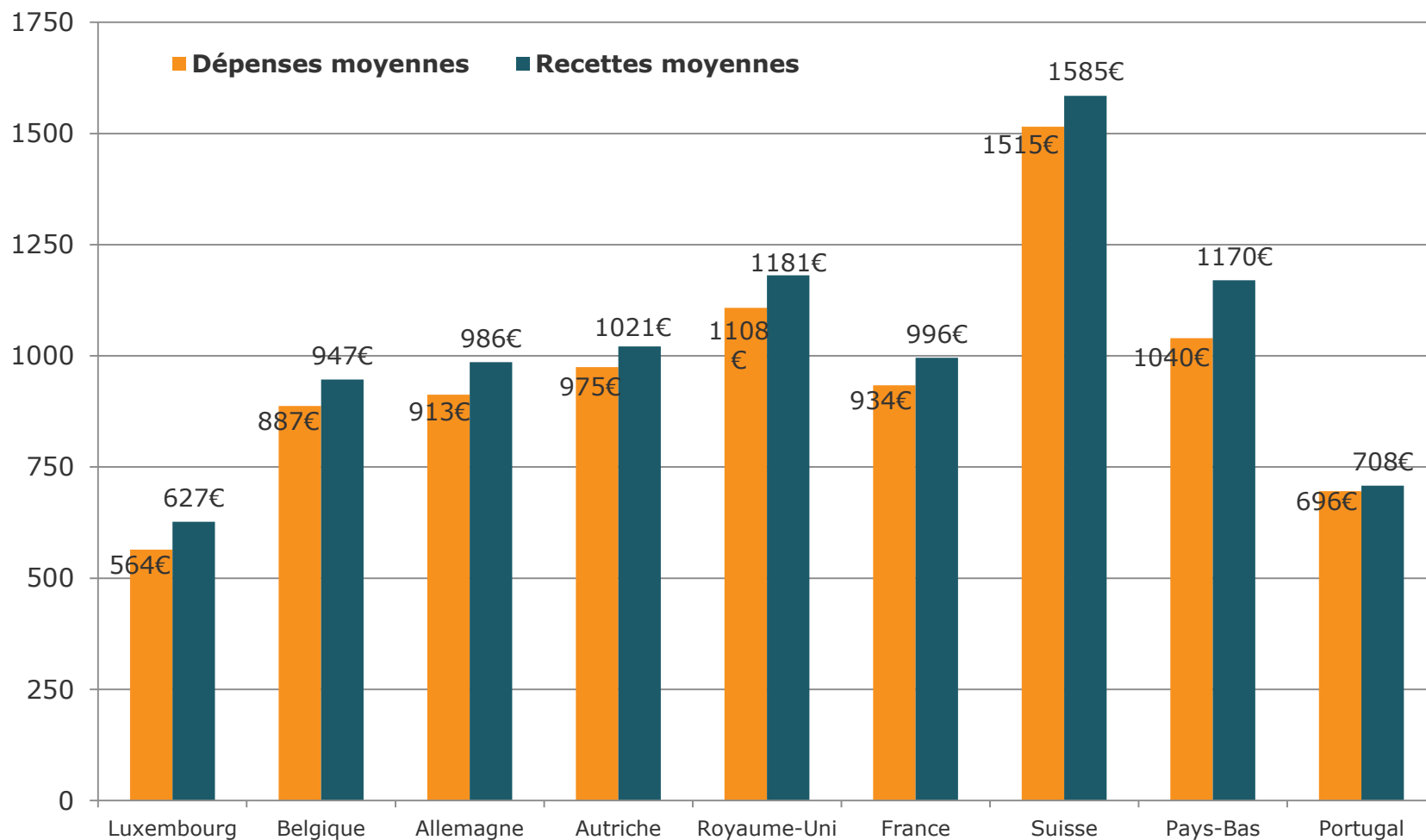
Base: Tous (n=2839)



Dépenses totales moyennes – selon le pays d'études



Dépenses totales moyennes et recettes moyennes – selon le pays d'études



Dépenses totales moyennes – selon la ville d'études

Luxembourg

- ✓ Luxembourg **564€**

Belgique

- ✓ Bruxelles **929€**
- ✓ Liège **923€**
- ✓ Louvain **882€**
- ✓ Bastogne **826€**
- ✓ Namur **793€**
- ✓ Arlon **733€**

France

- ✓ Paris **1204€**
- ✓ Aix-en-Provence **941€**
- ✓ Strasbourg **922€**
- ✓ Nancy **794€**
- ✓ Metz **685€**

Allemagne

- ✓ Munich **1233€**
- ✓ Cologne **1051€**
- ✓ Heidelberg **942€**
- ✓ Berlin **928€**
- ✓ Aix-la-Chapelle **927€**
- ✓ Freiburg **891€**
- ✓ Karlsruhe **883€**
- ✓ Sarrebruck **883€**
- ✓ Bonn **857€**
- ✓ Kaiserslautern **824€**
- ✓ Trèves **668€**

Royaume-Uni

- ✓ Londres **1653€**
- ✓ Centre de l'Angleterre **1297€**
- ✓ Écosse **870€**

Autriche

- ✓ Vienne **991€**
- ✓ Innsbruck **937€**

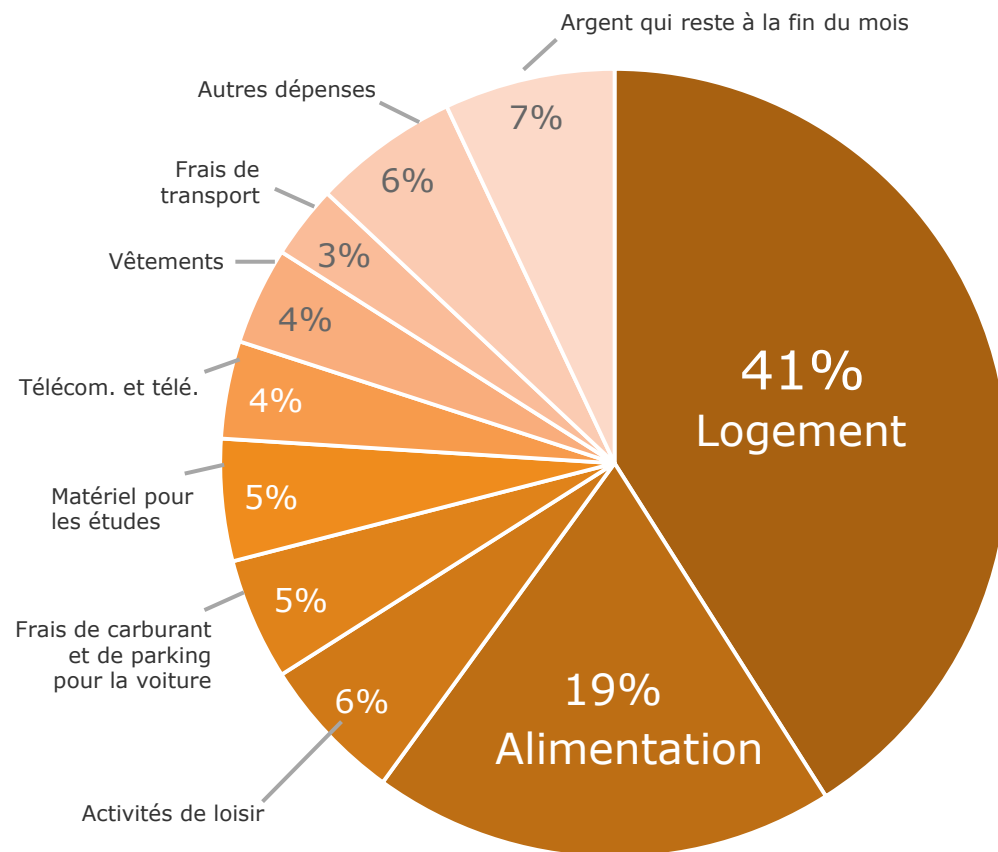
Suisse

- ✓ Zurich **1640€**
- ✓ Fribourg **1315€**

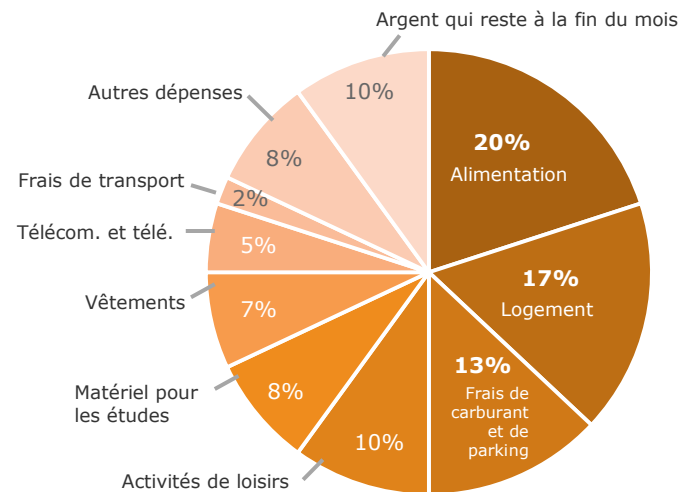


Composition des dépenses de l'étudiant

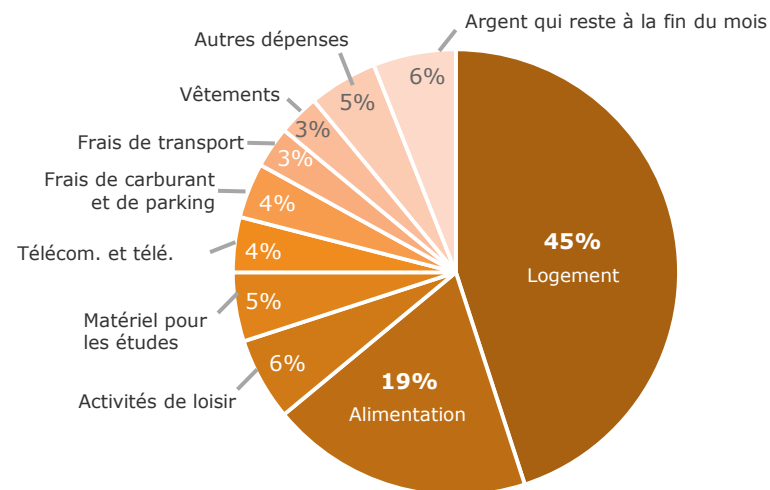
Base: Tous (n=2838)



Base: Étudiants au Luxembourg (n=526)

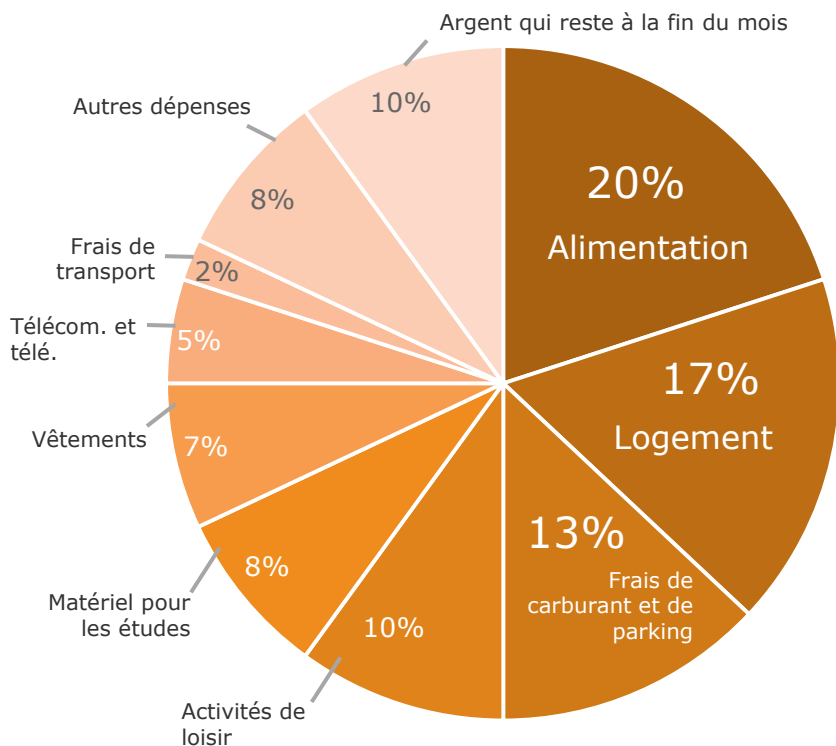


Base: Étudiants à l'étranger (n=2312)

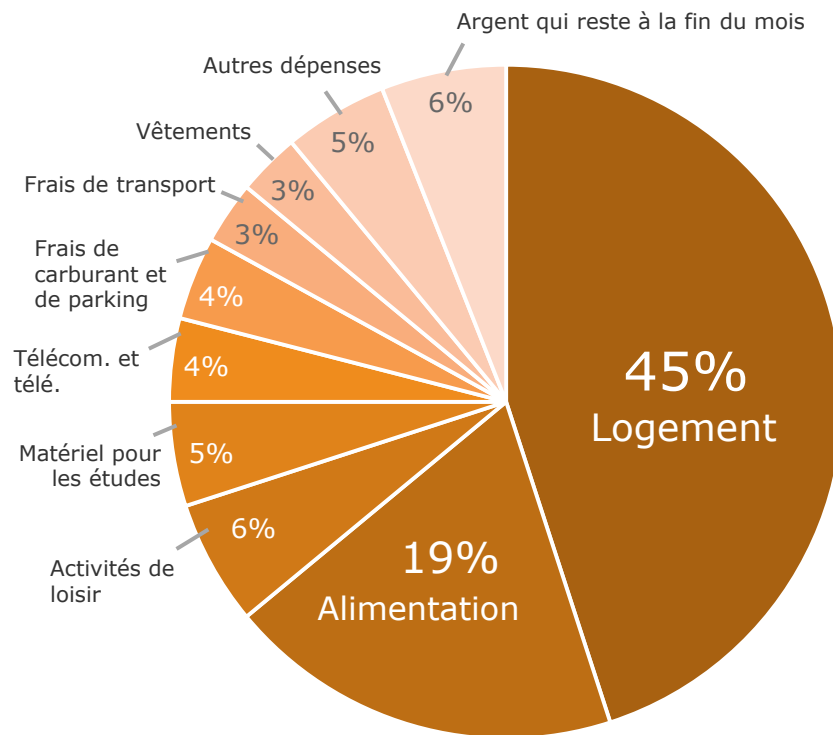


Composition des dépenses de l'étudiant

Base: Étudiants au Luxembourg (n=526)

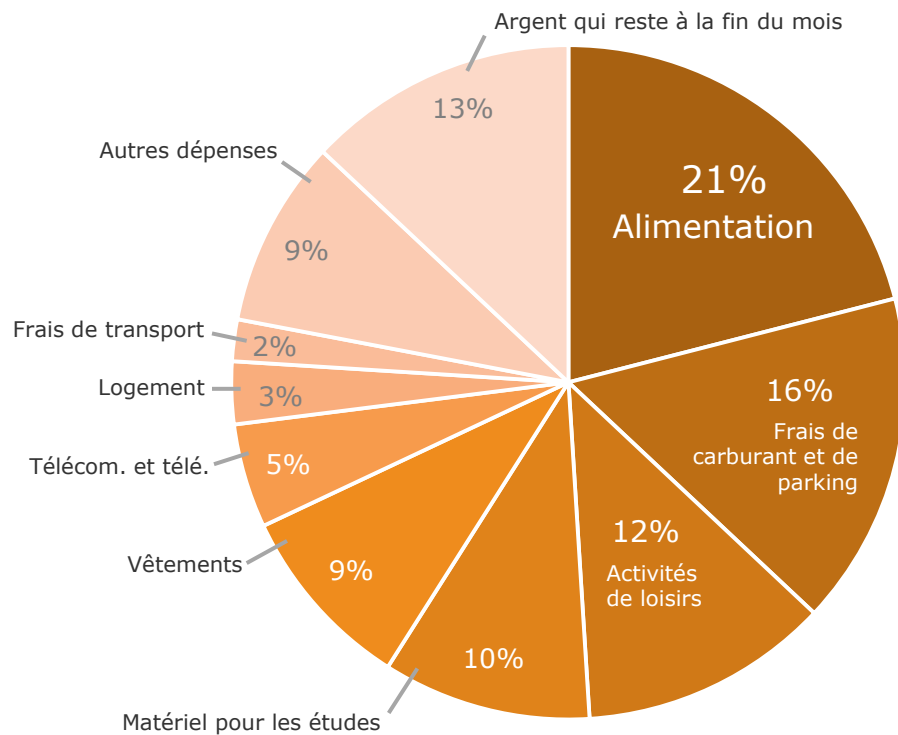


Base: Étudiants à l'étranger (n=2312)

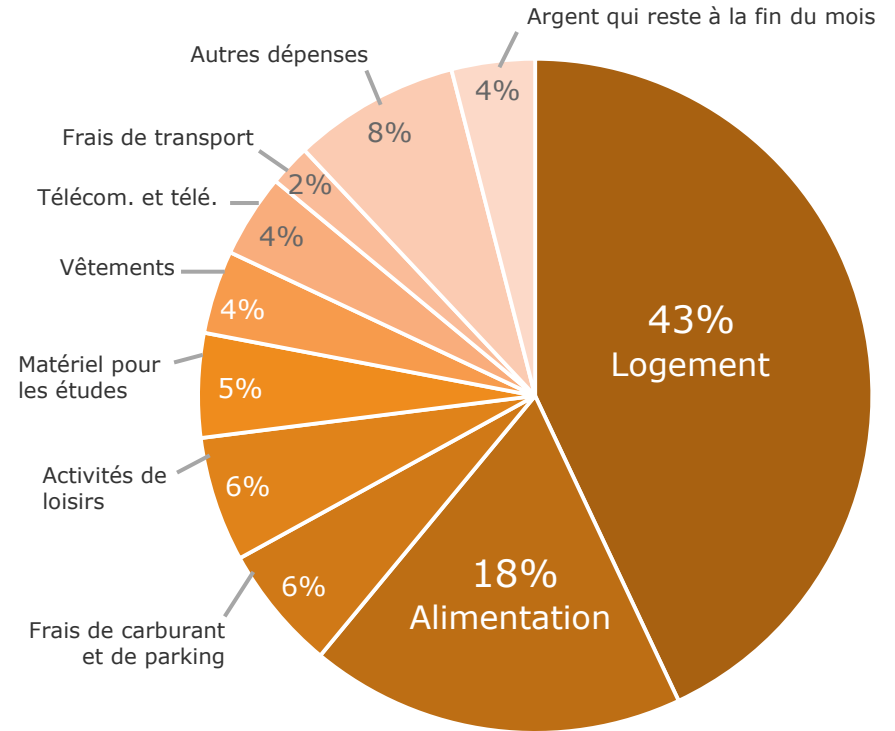


Composition des dépenses de l'étudiant

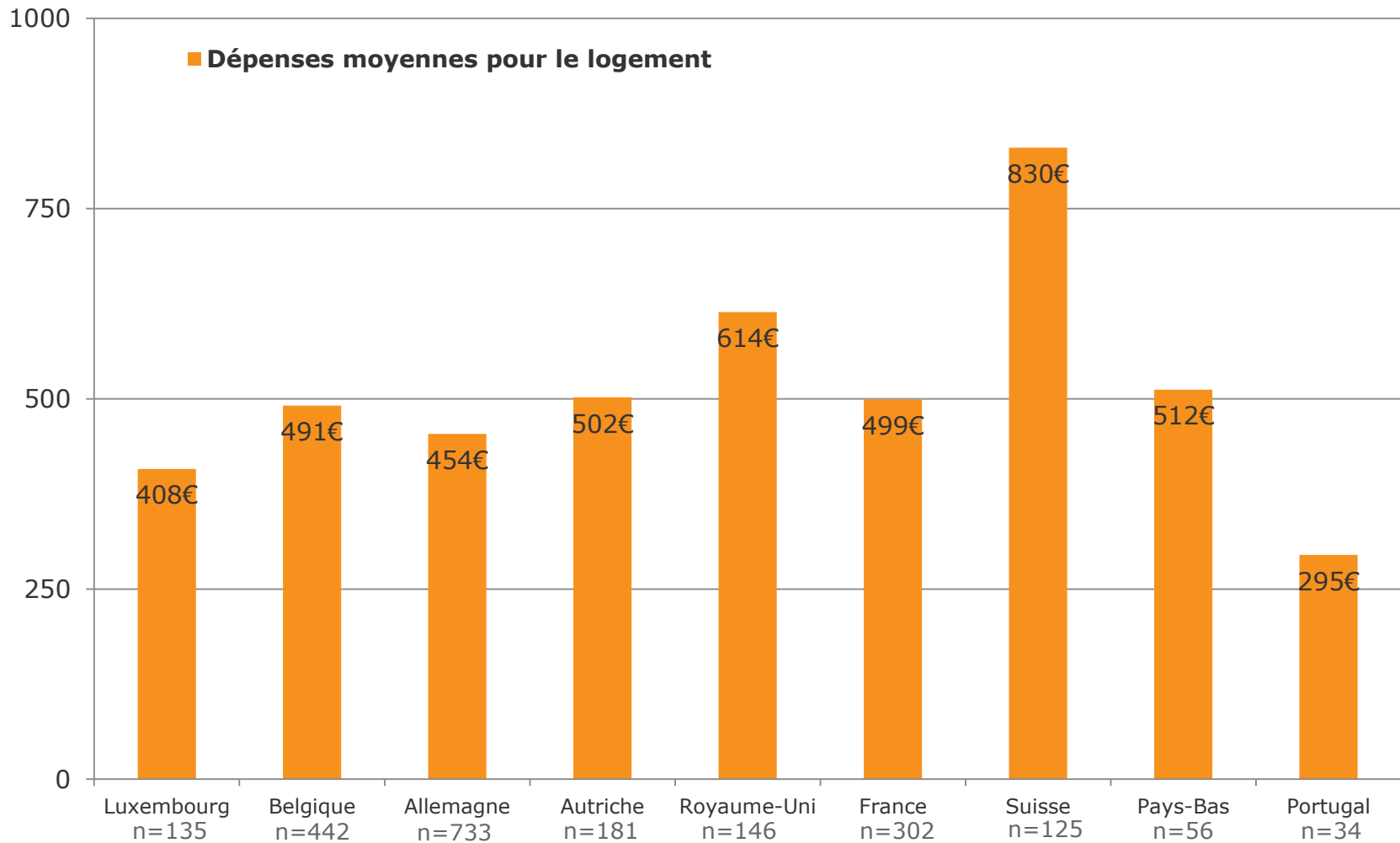
Base: Étudiants au Luxembourg qui habitent chez des membres de la famille (n=432)



Base: Étudiants au Luxembourg qui louent (n=94)



Dépenses pour le **logement** – Moyenne selon le pays d'études



Dépenses pour le **logement** – Moyenne selon la ville d'études

Luxembourg

- ✓ Luxembourg **408€**

Belgique

- ✓ Bruxelles **531€**
- ✓ Liège **471€**
- ✓ Louvain **448€**
- ✓ Namur **446€**

France

- ✓ Paris **715€**
- ✓ Aix-en-Provence **495€**
- ✓ Strasbourg **483€**
- ✓ Nancy **443€**

Allemagne

- ✓ Munich **652€**
- ✓ Cologne **492€**
- ✓ Sarrebruck **485€**
- ✓ Freiburg **470€**
- ✓ Aix-la-Chapelle **467€**
- ✓ Karlsruhe **456€**
- ✓ Heidelberg **452€**
- ✓ Berlin **419€**
- ✓ Bonn **398€**
- ✓ Trèves **373€**
- ✓ Kaiserslautern **336€**

Royaume-Uni

- ✓ Londres **926€**
- ✓ Centre de l'Angleterre **673€**
- ✓ Écosse **519€**

Autriche

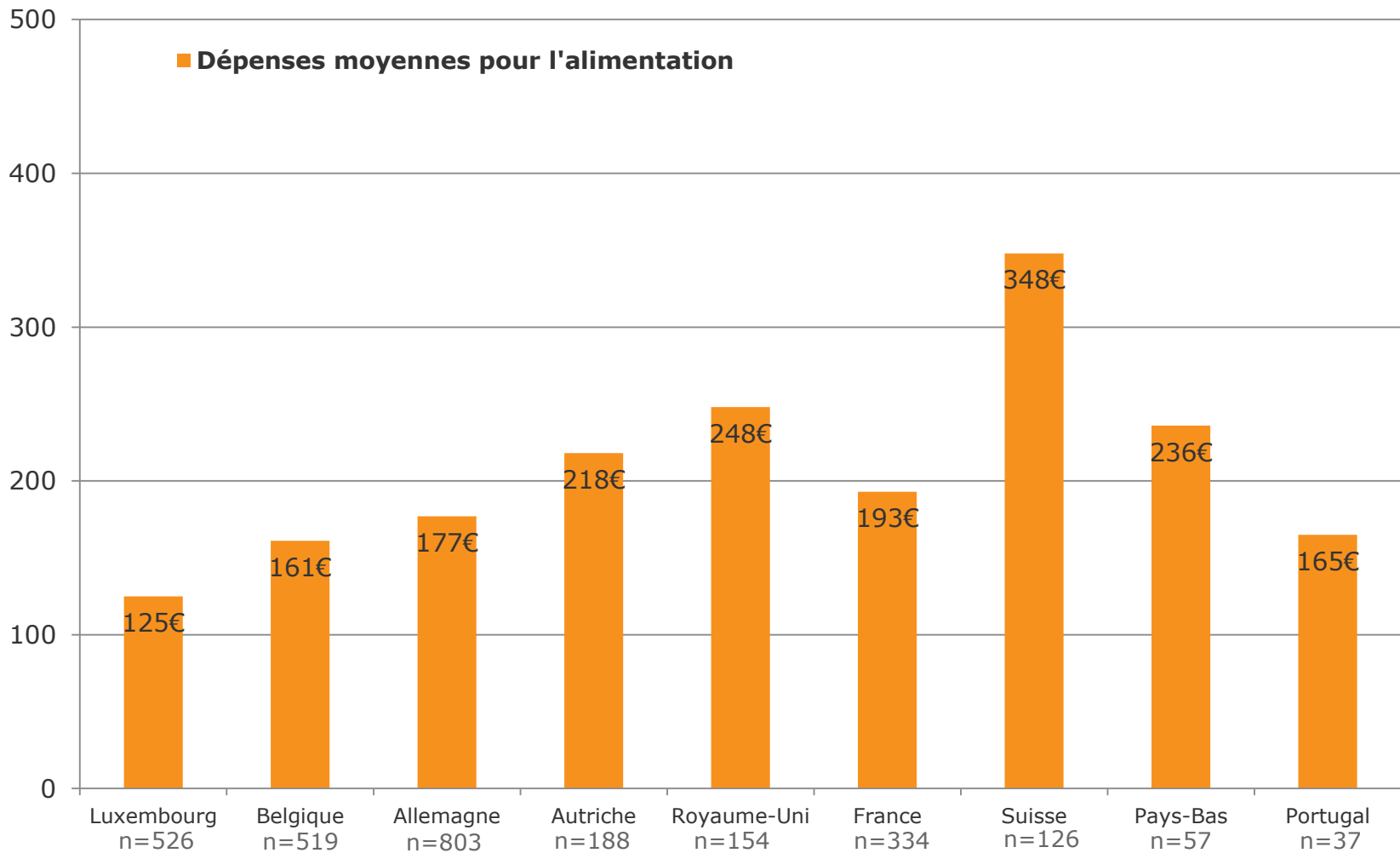
- ✓ Vienne **511€**
- ✓ Innsbruck **498€**

Suisse

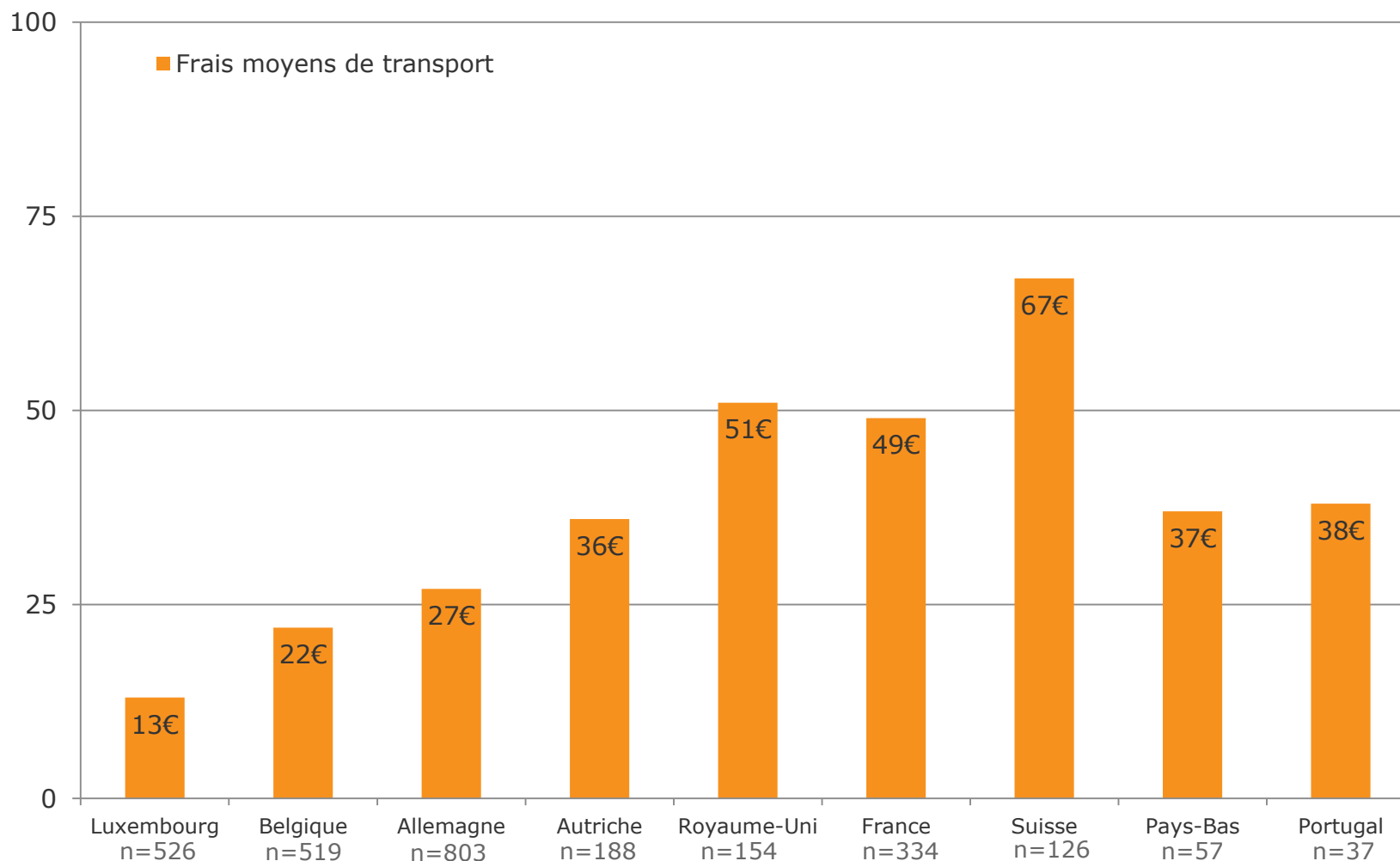
- ✓ Zurich **950€**
- ✓ Fribourg **720€**



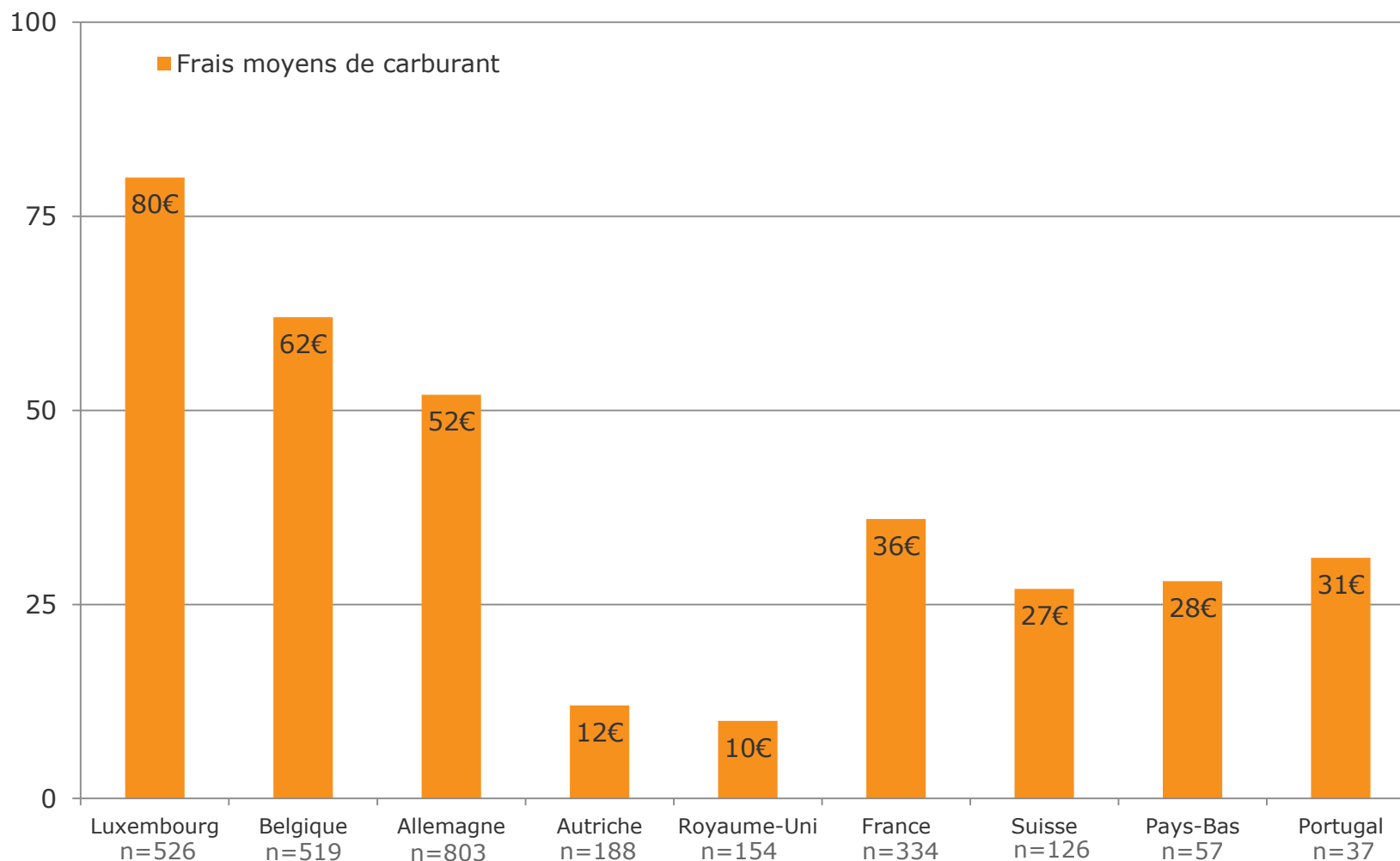
Dépenses pour l'alimentation – Moyenne selon le pays d'études



Frais de transport - Moyenne selon le pays d'études

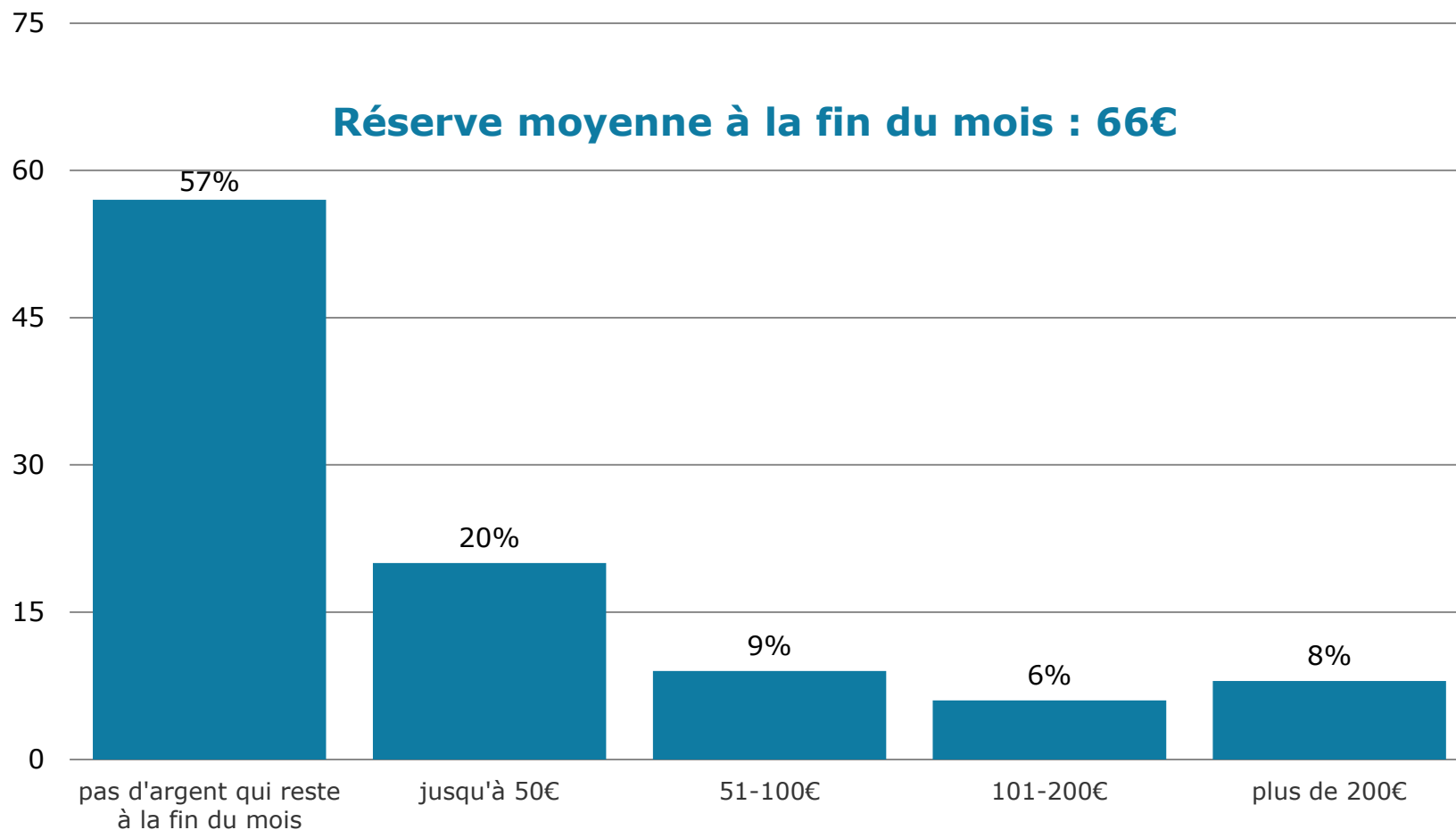


Frais de **carburant** et de **parking** pour la voiture - Moyenne selon le pays d'études



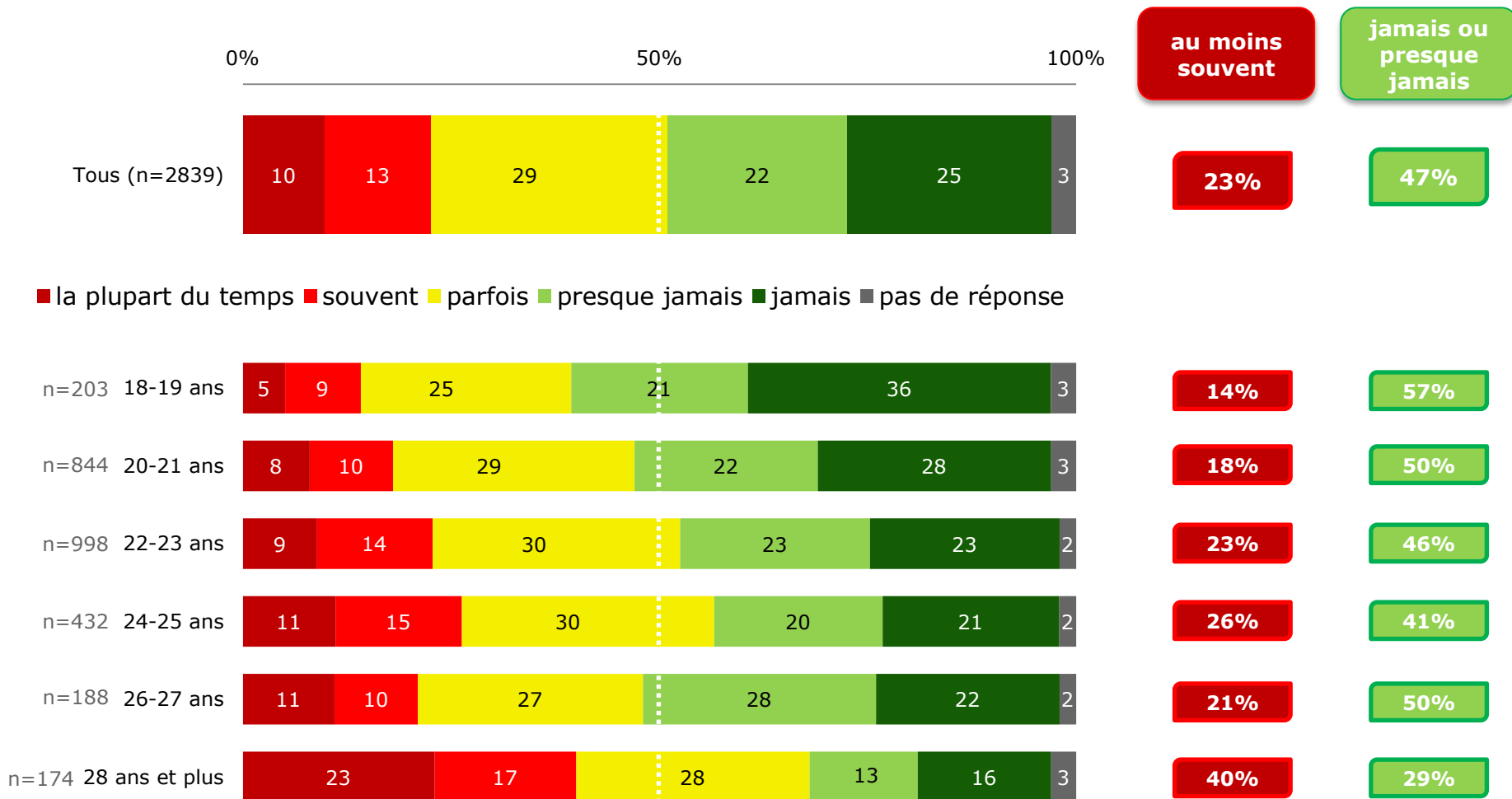
Argent restant à la fin du mois

Base: Tous (n=2839)

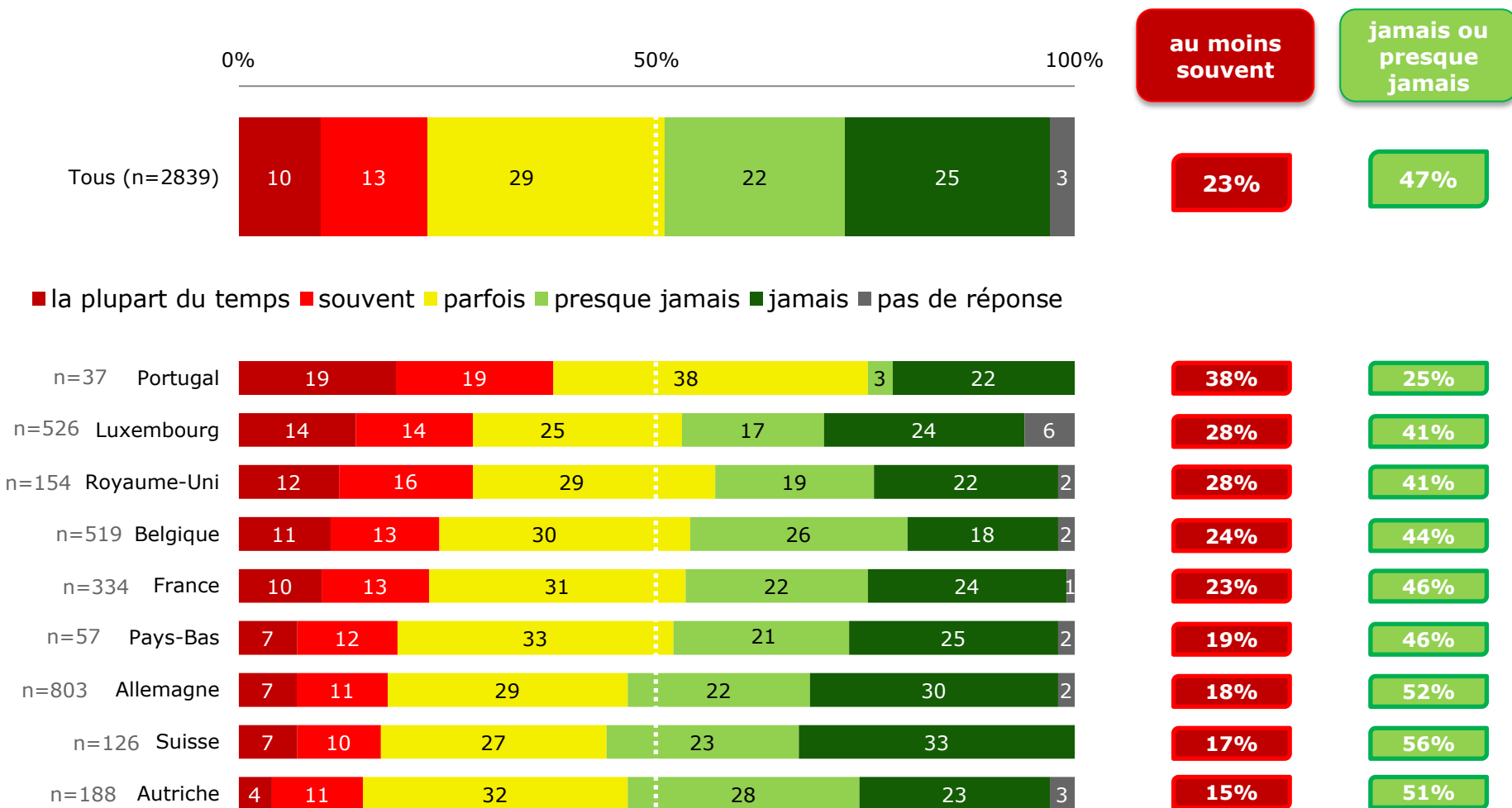


Difficultés financières à la fin du mois – selon l'âge

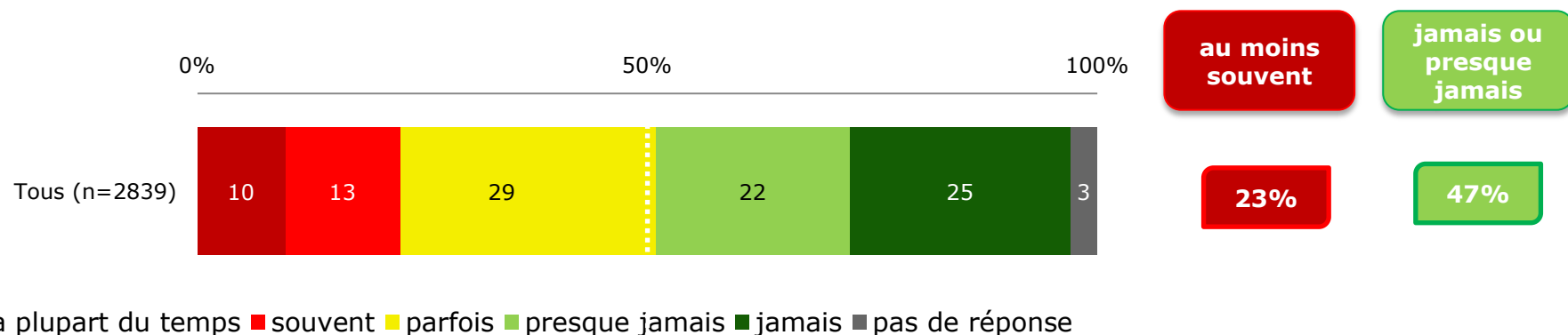
Avez-vous eu des difficultés à payer toutes vos factures et à vivre décemment pendant vos études, c'est-à-dire à joindre les deux bouts à la fin du mois ?



Difficultés financières à la fin du mois – selon le pays d'études



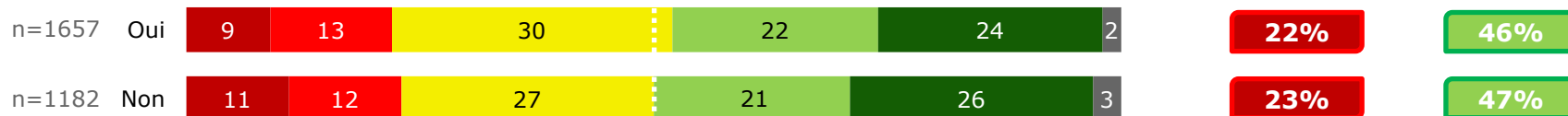
Difficultés financières à la fin du mois – selon le type d'activité professionnelle



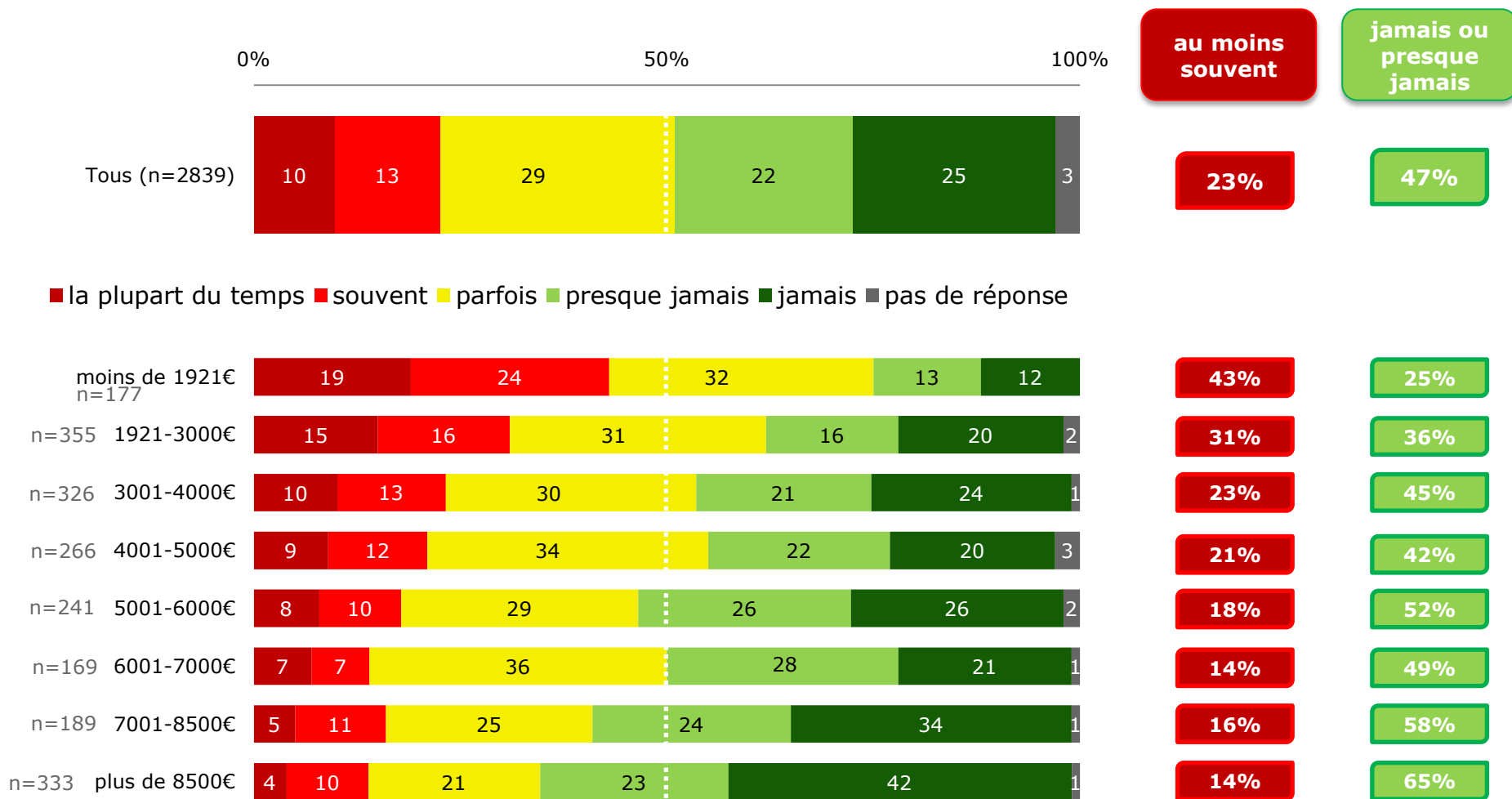
Travail pour financer les études



Travail pour gagner de l'argent de poche



Difficultés financières à la fin du mois – selon le revenu des parents



2

Résultats de l'enquête « Remboursement du prêt d'étude »



Fiche technique

▪ Echantillon

- 1000 résidents ayant entamé ou terminé des études supérieures dans le passé, dont 525 personnes ayant contracté un prêt d'étude

▪ Période d'enquête

- Enquête réalisée en mars-avril 2015

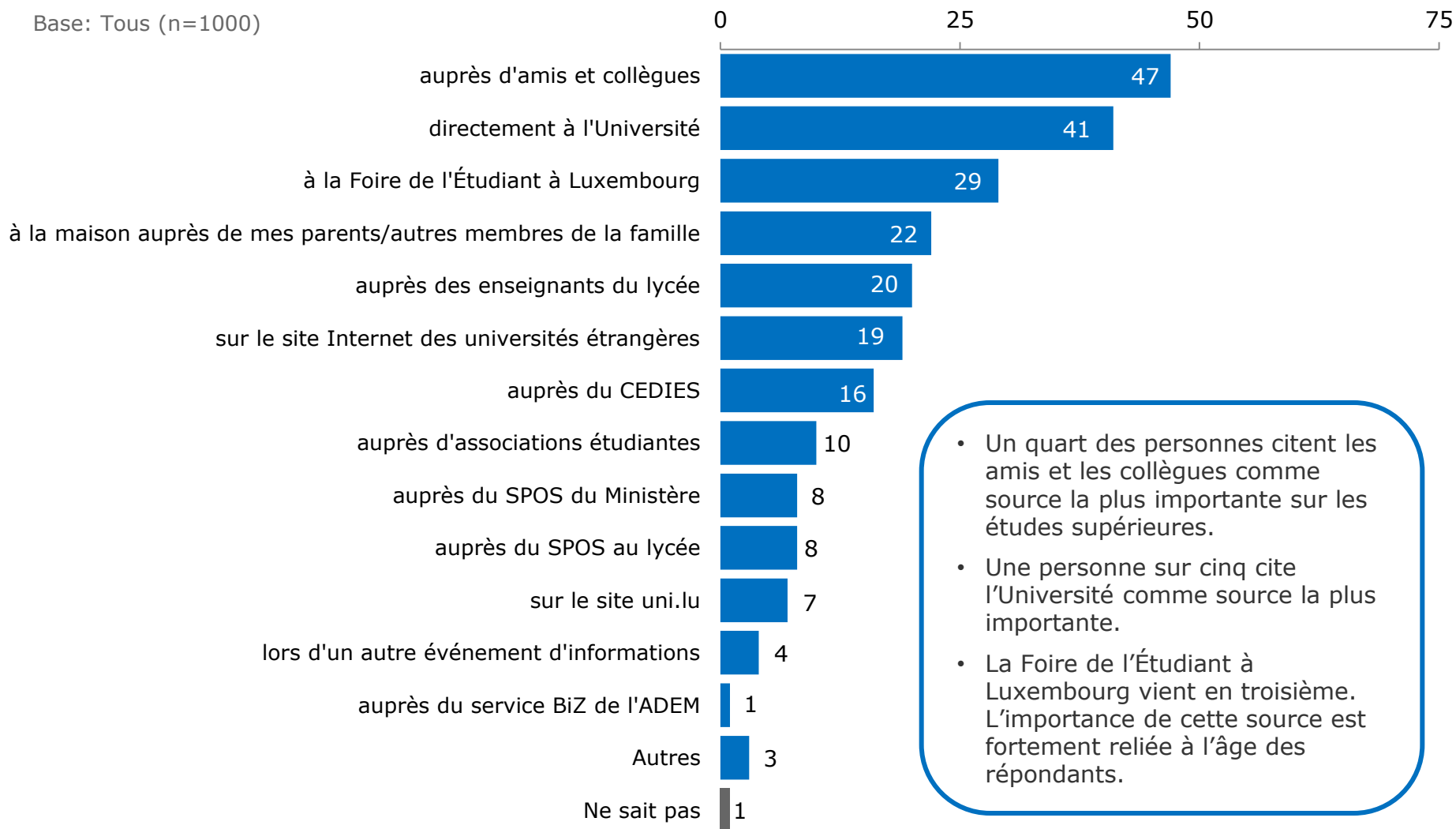
▪ Interviews

- Interviews réalisées en ligne via MyPanel, AccesPanel de TNS Ilres



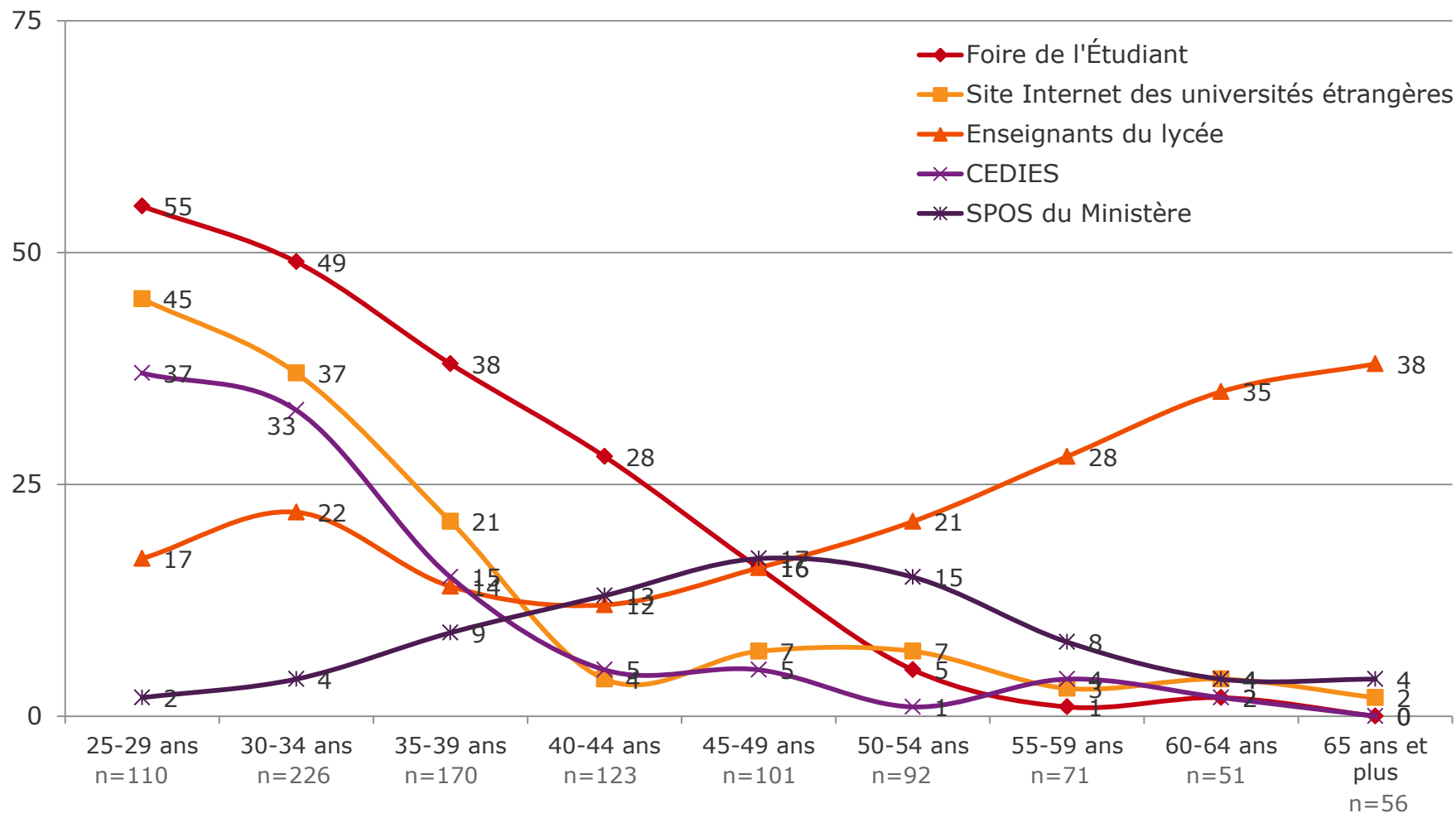
Sources d'informations sur les études supérieures

Base: Tous (n=1000)



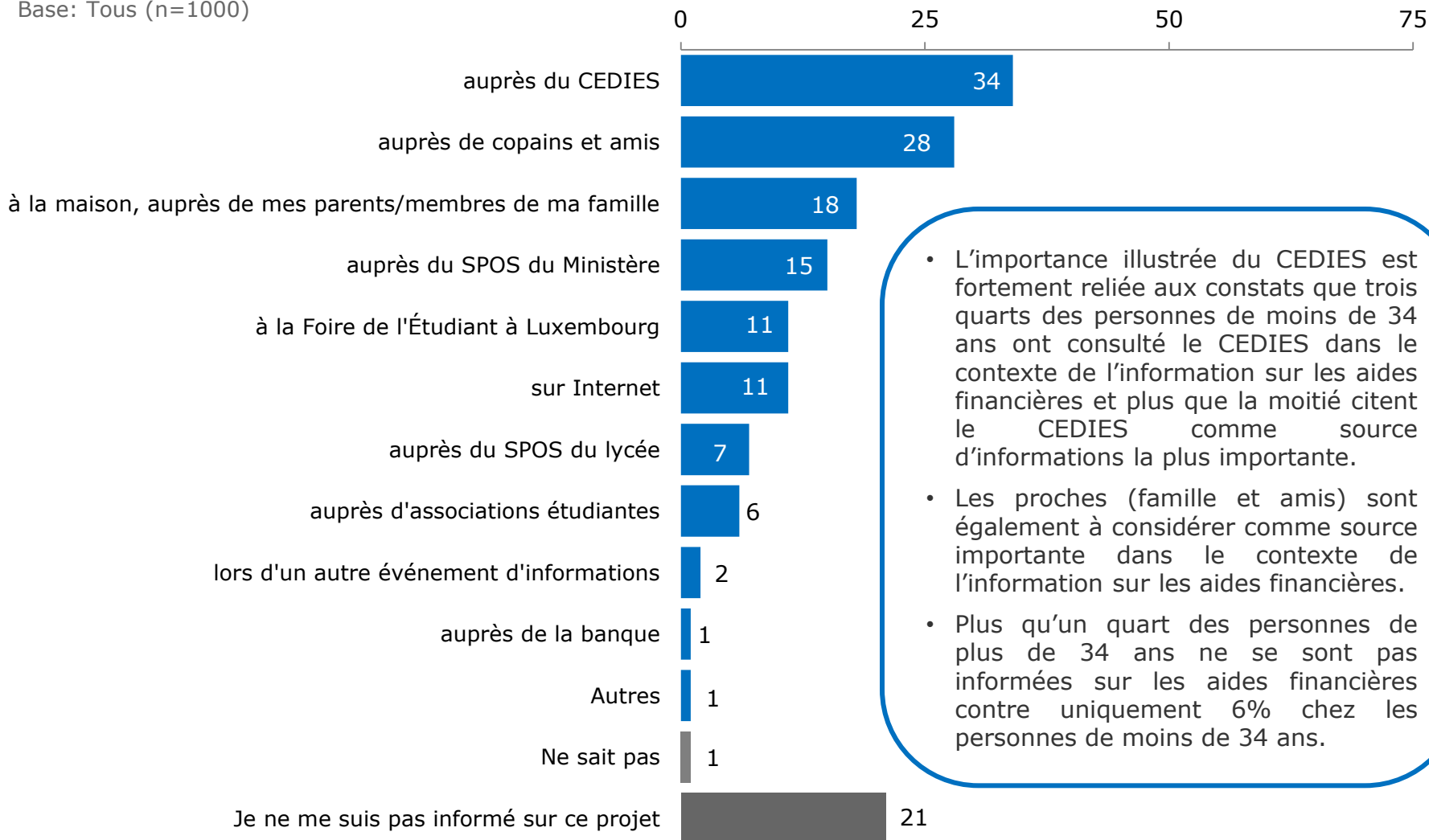
- Un quart des personnes citent les amis et les collègues comme source la plus importante sur les études supérieures.
- Une personne sur cinq cite l'Université comme source la plus importante.
- La Foire de l'Étudiant à Luxembourg vient en troisième. L'importance de cette source est fortement liée à l'âge des répondants.

Sources d'informations sur les études supérieures – selon l'âge



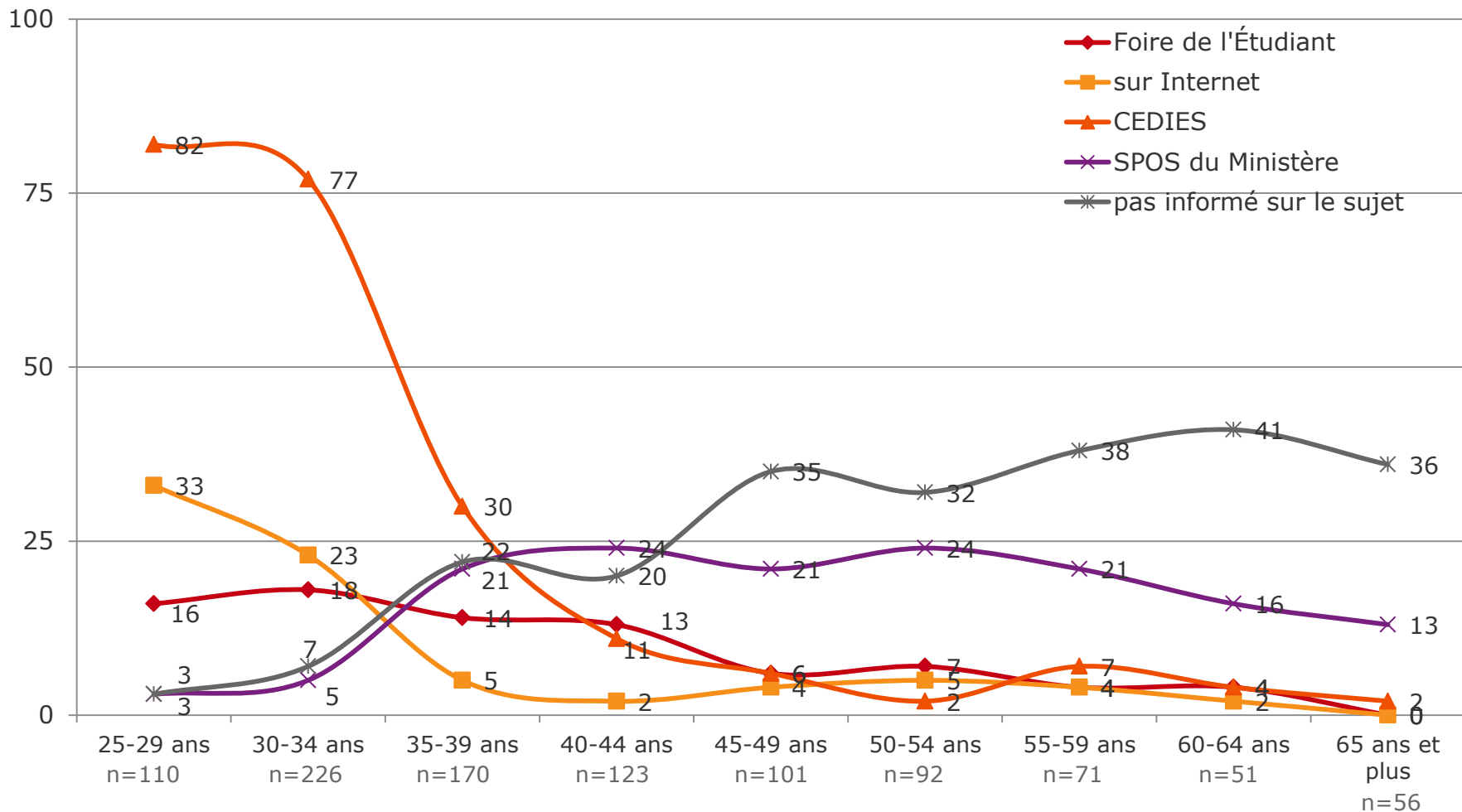
Sources d'informations sur les aides financières

Base: Tous (n=1000)



- L'importance illustrée du CEDIES est fortement reliée aux constats que trois quarts des personnes de moins de 34 ans ont consulté le CEDIES dans le contexte de l'information sur les aides financières et plus que la moitié citent le CEDIES comme source d'informations la plus importante.
- Les proches (famille et amis) sont également à considérer comme source importante dans le contexte de l'information sur les aides financières.
- Plus qu'un quart des personnes de plus de 34 ans ne se sont pas informées sur les aides financières contre uniquement 6% chez les personnes de moins de 34 ans.

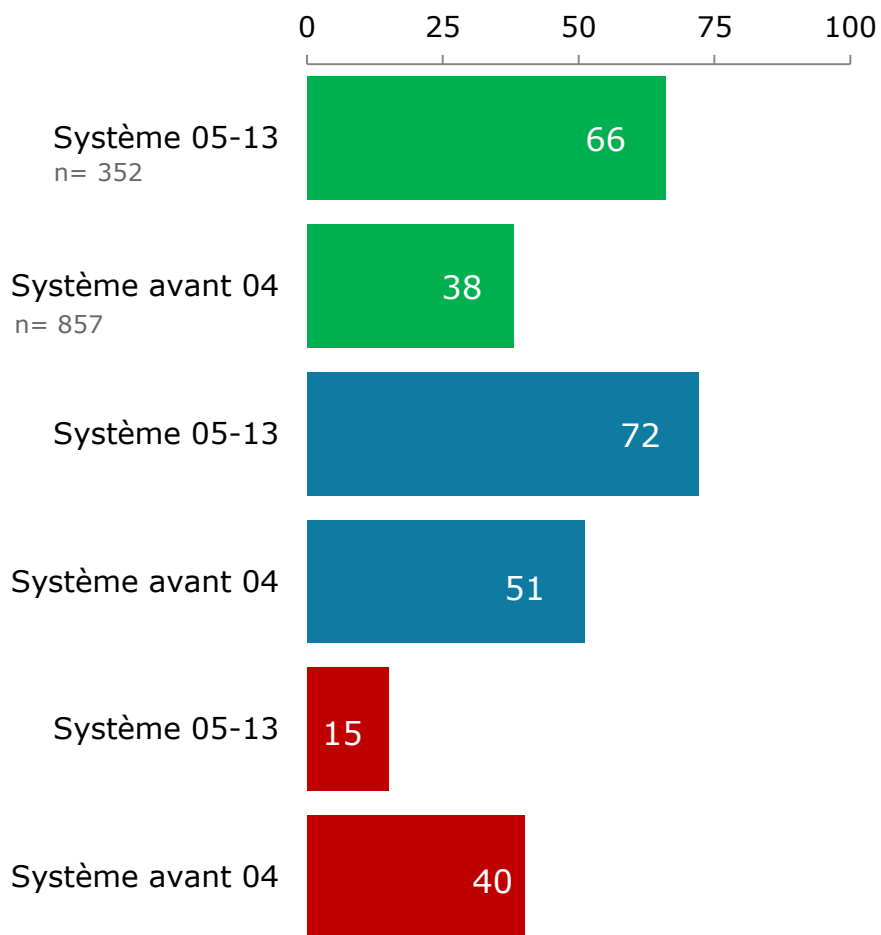
CEDIES, SPOS Ministère, Foire de l'étudiant, sur Internet, pas informé sur le sujet



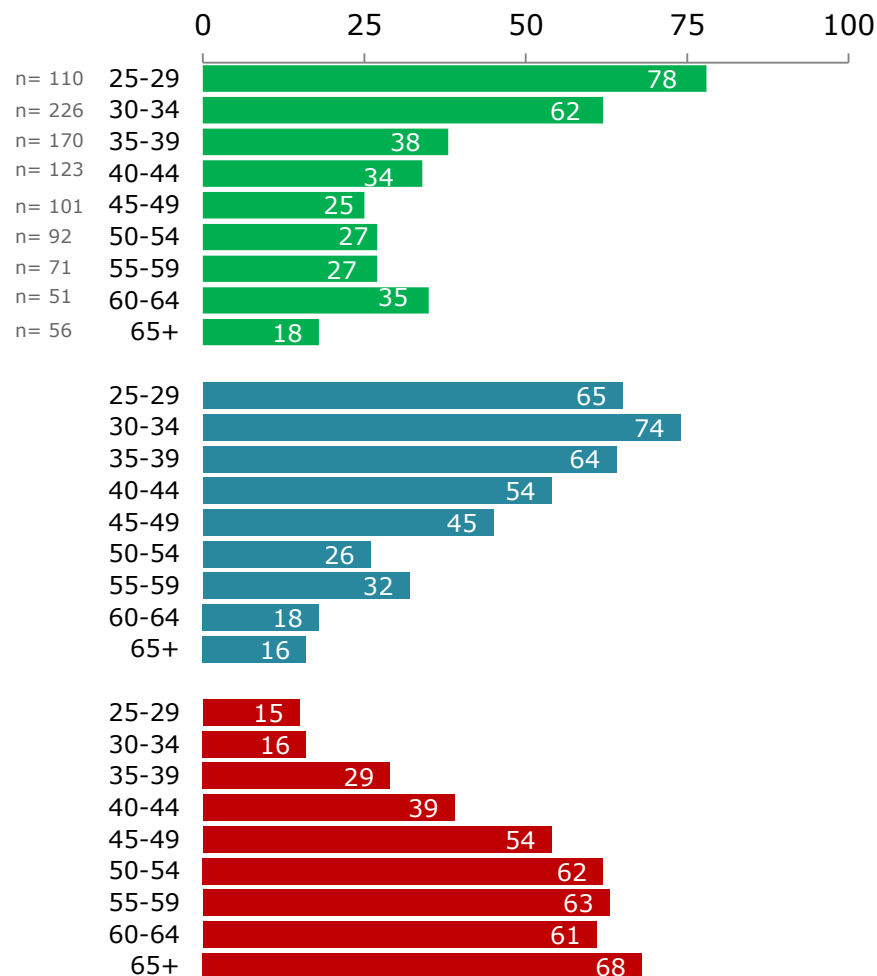
Utilisation des aides financières



Selon le système boursier



Selon l'âge



Tendance identique pour les partenaires des répondants !



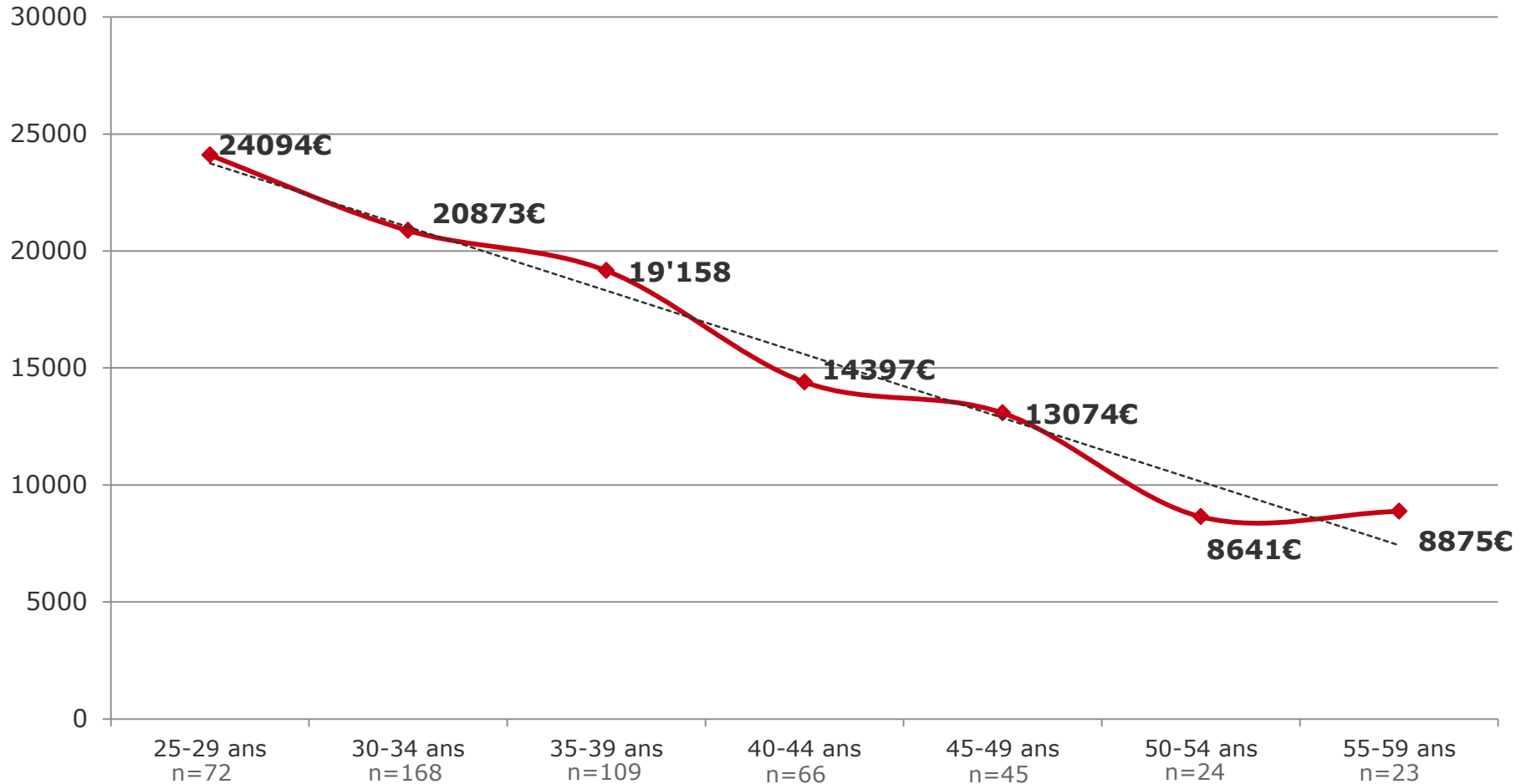
TNS ILRES – le budget de l'étudiant en 2014/2015 et le remboursement du prêt d'étude – Sondages réalisés par TNS Ilres – mars-avril 2015

© TNS 2015



Moyenne des montants des prêts contractés – selon l'âge

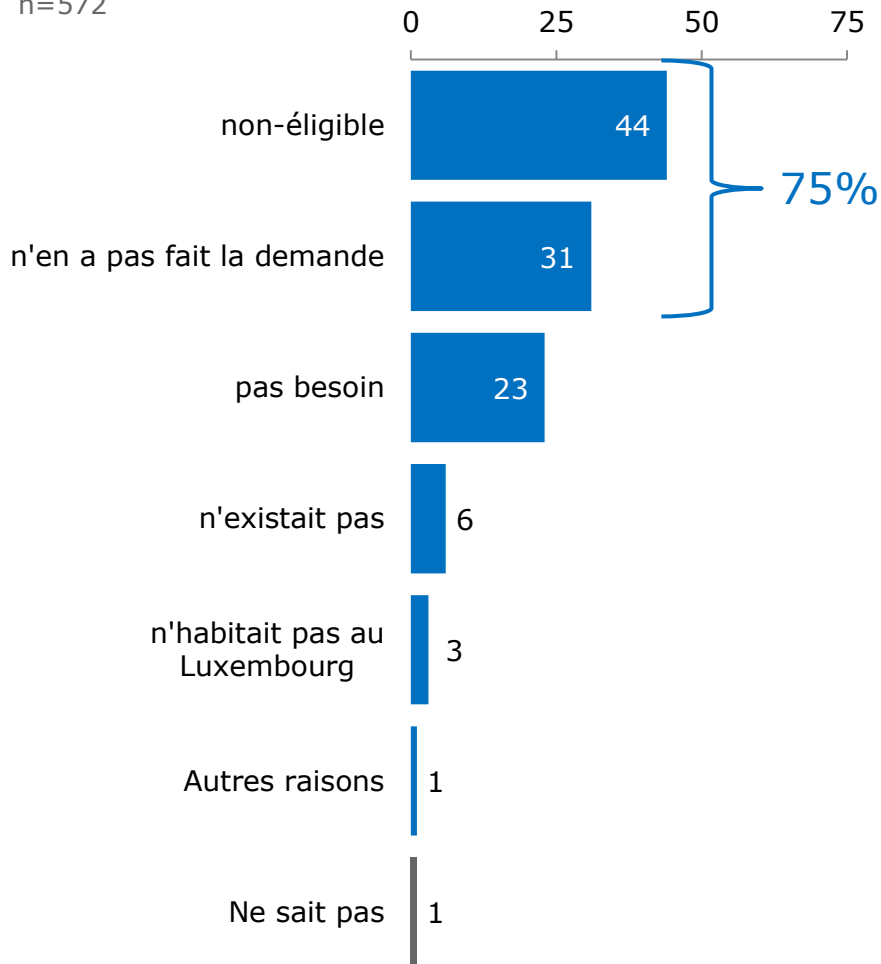
Base: Personnes ayant contracté un prêt (n=525)



Raisons de non-utilisation des aides financières

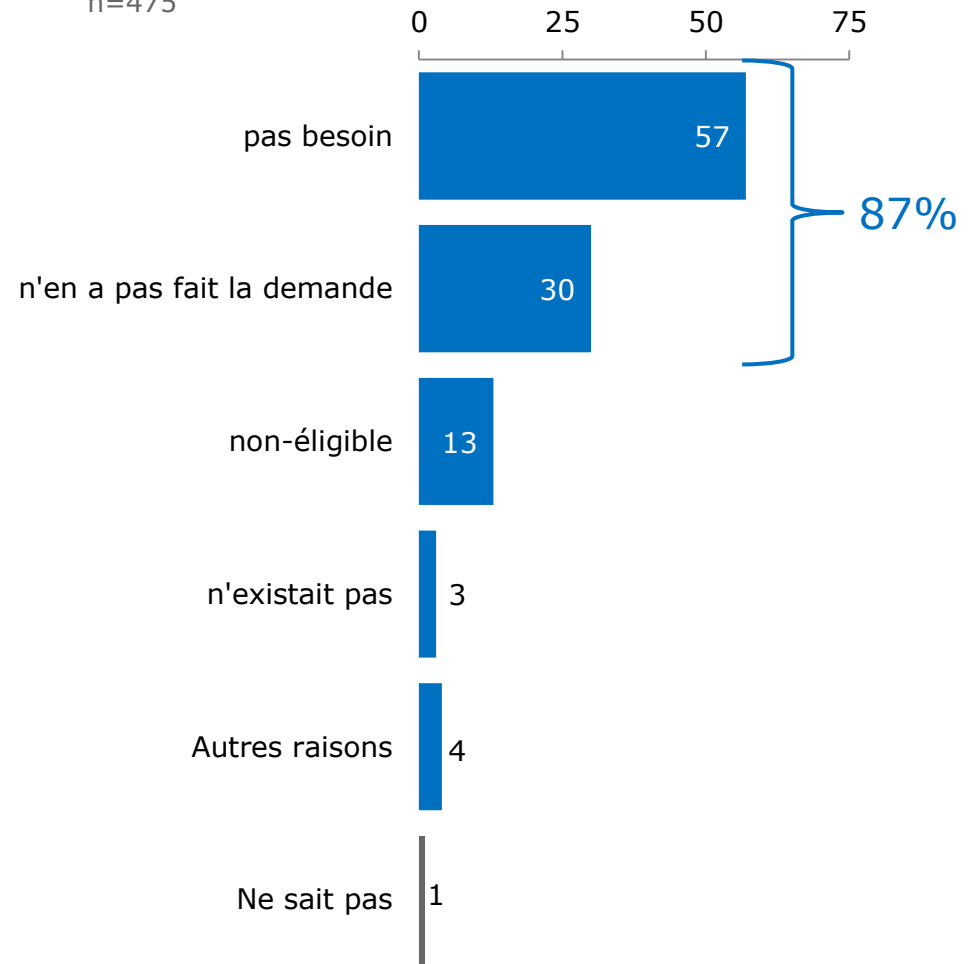
Non-utilisation de la BOURSE

n=572



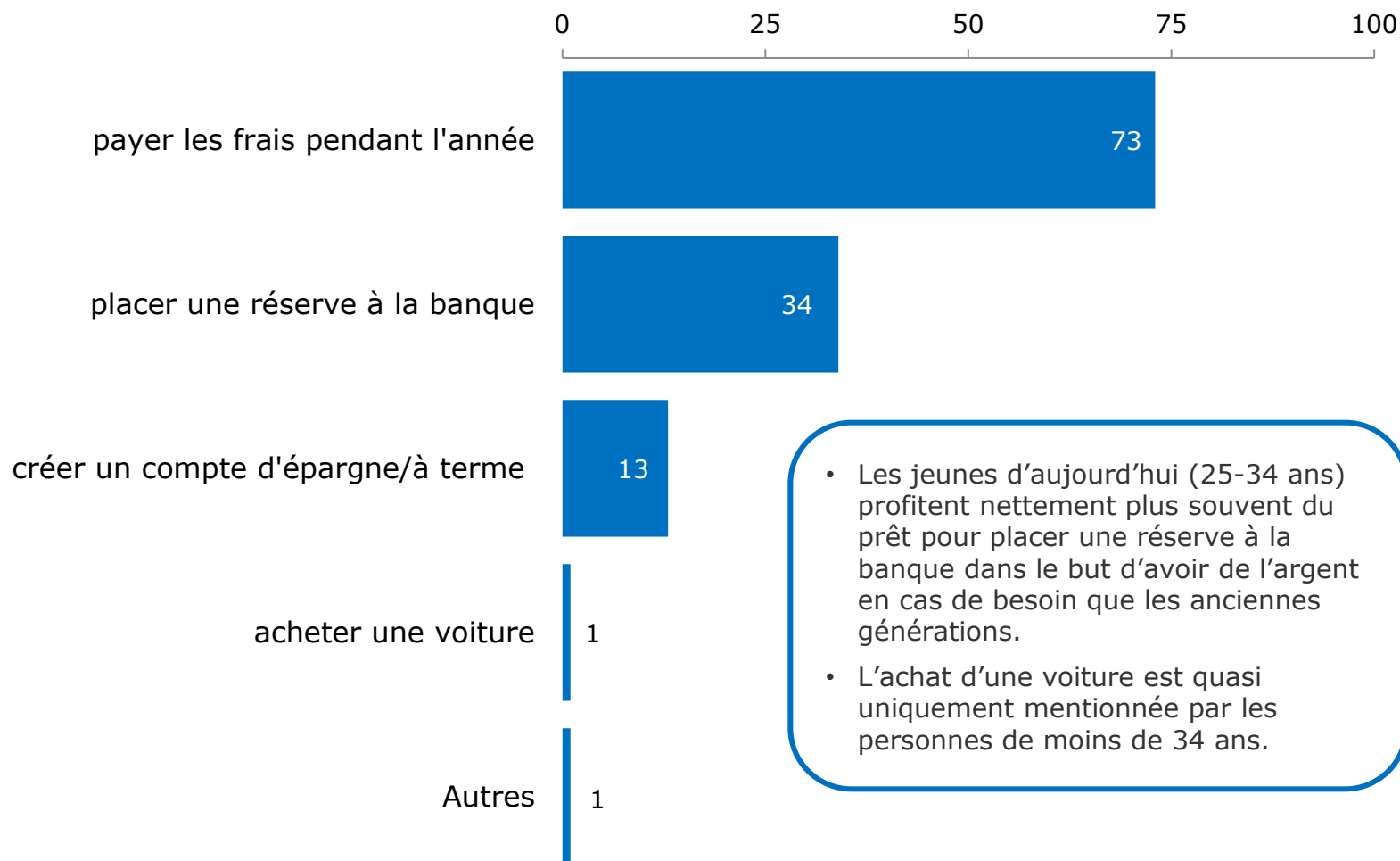
Non-utilisation du PRÊT

n=475



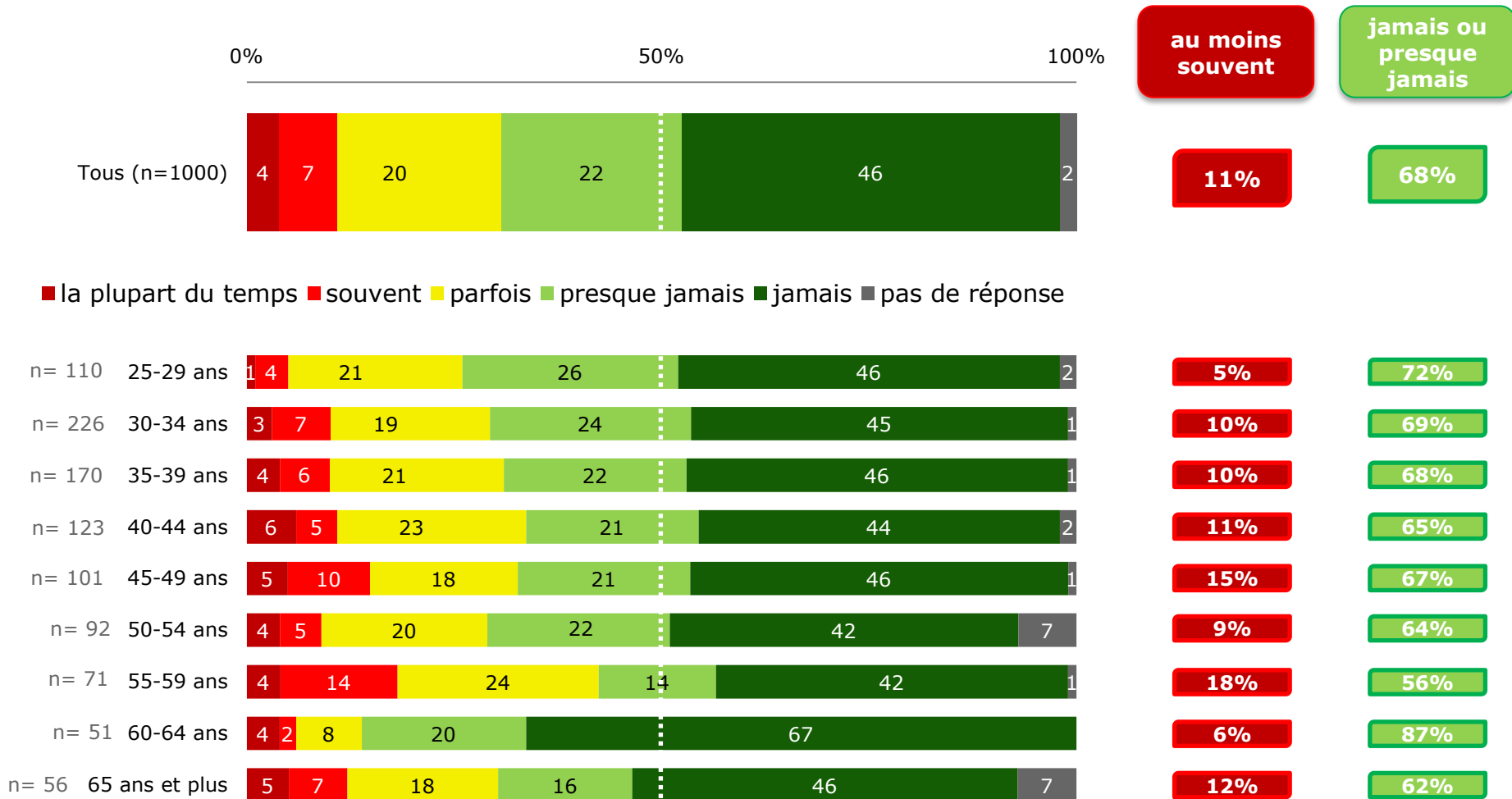
Utilisation du prêt d'étude

Base: Personnes ayant contracté un prêt (n=525)

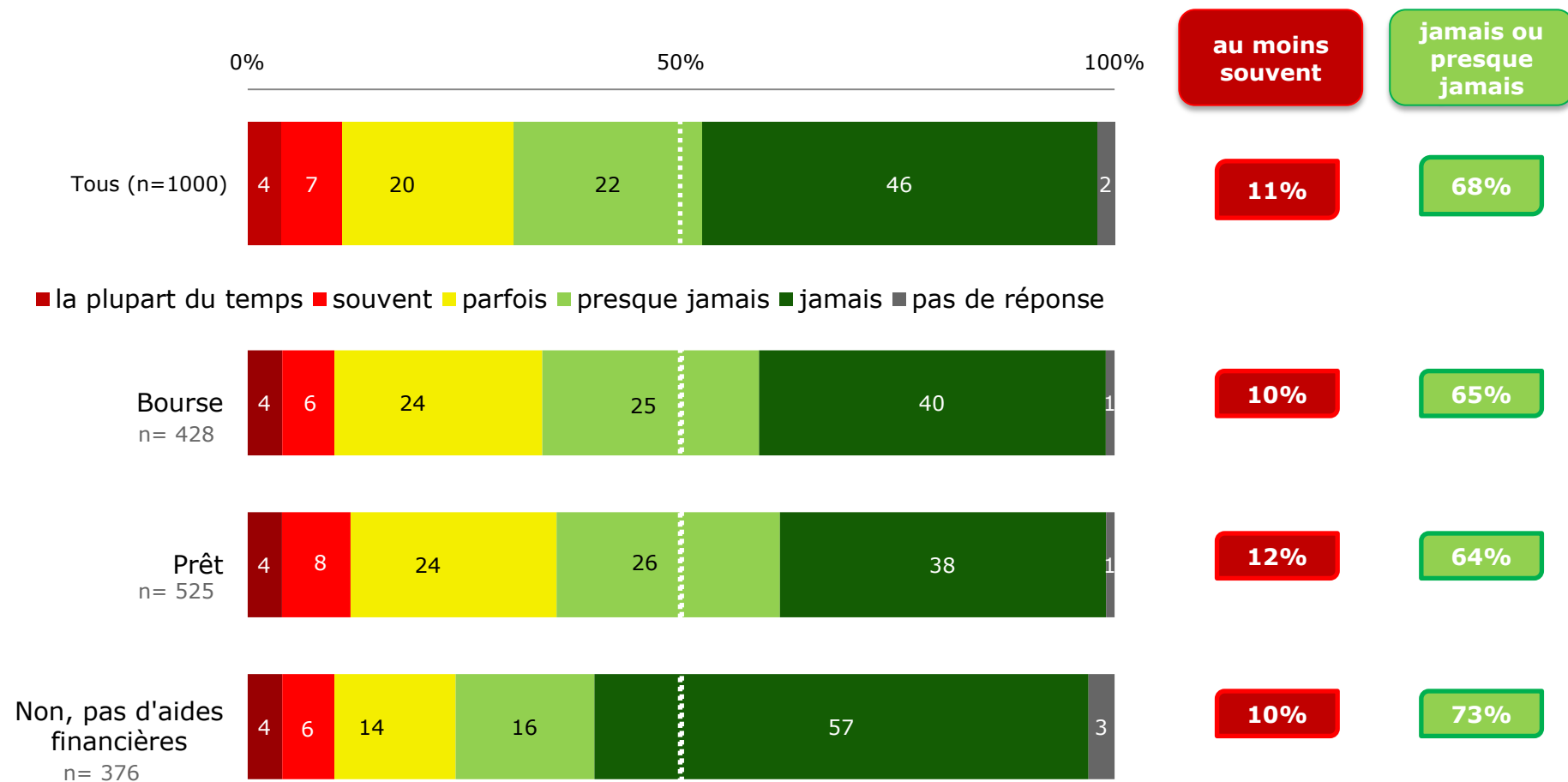


Problèmes financiers pendant les études – selon l'âge

Avez-vous eu des difficultés à payer toutes vos factures et à vivre décemment pendant vos études, c'est-à-dire à joindre les deux bouts à la fin du mois ?

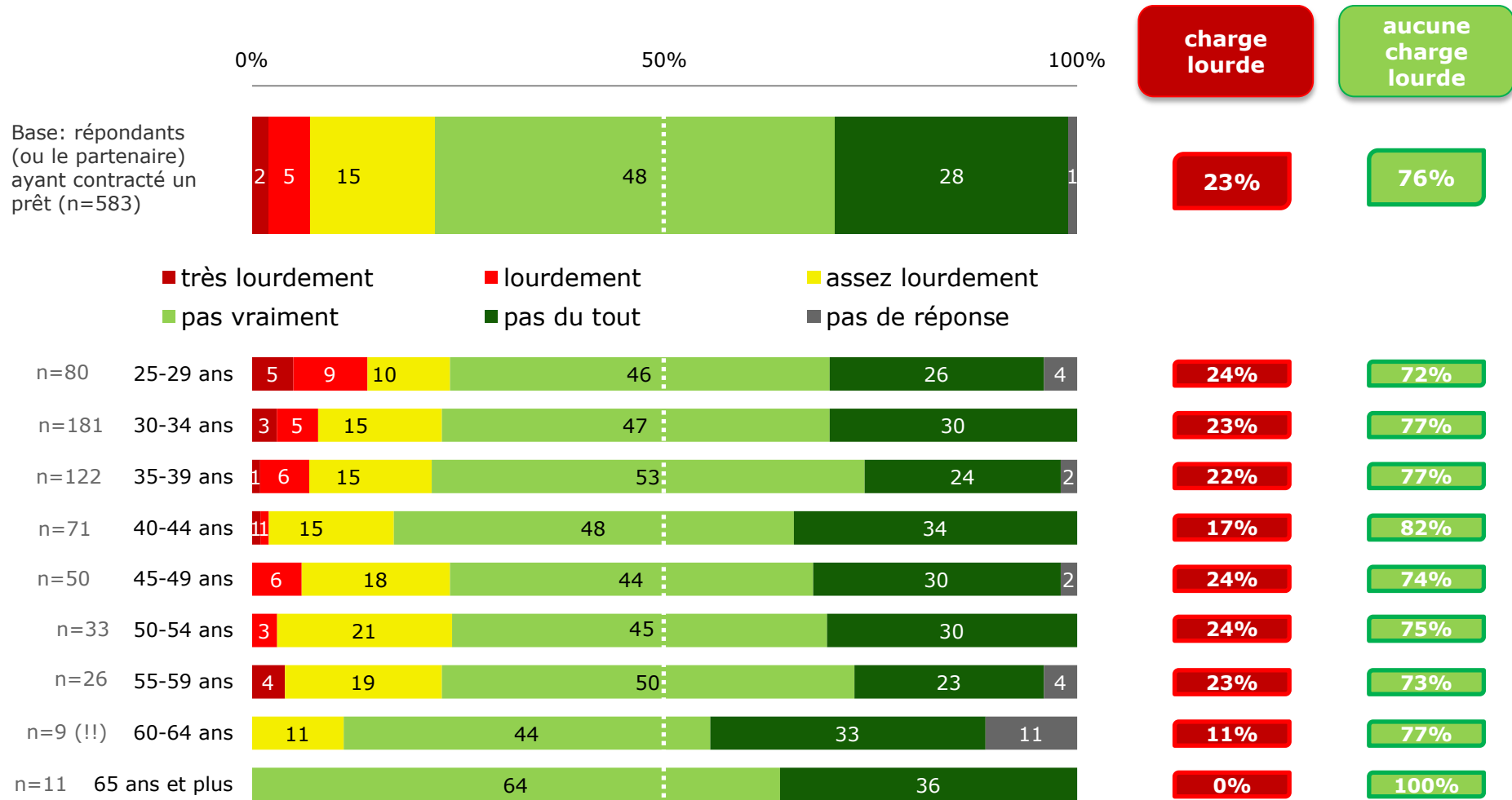


Problèmes financiers pendant les études – selon l'utilisation d'aides financières

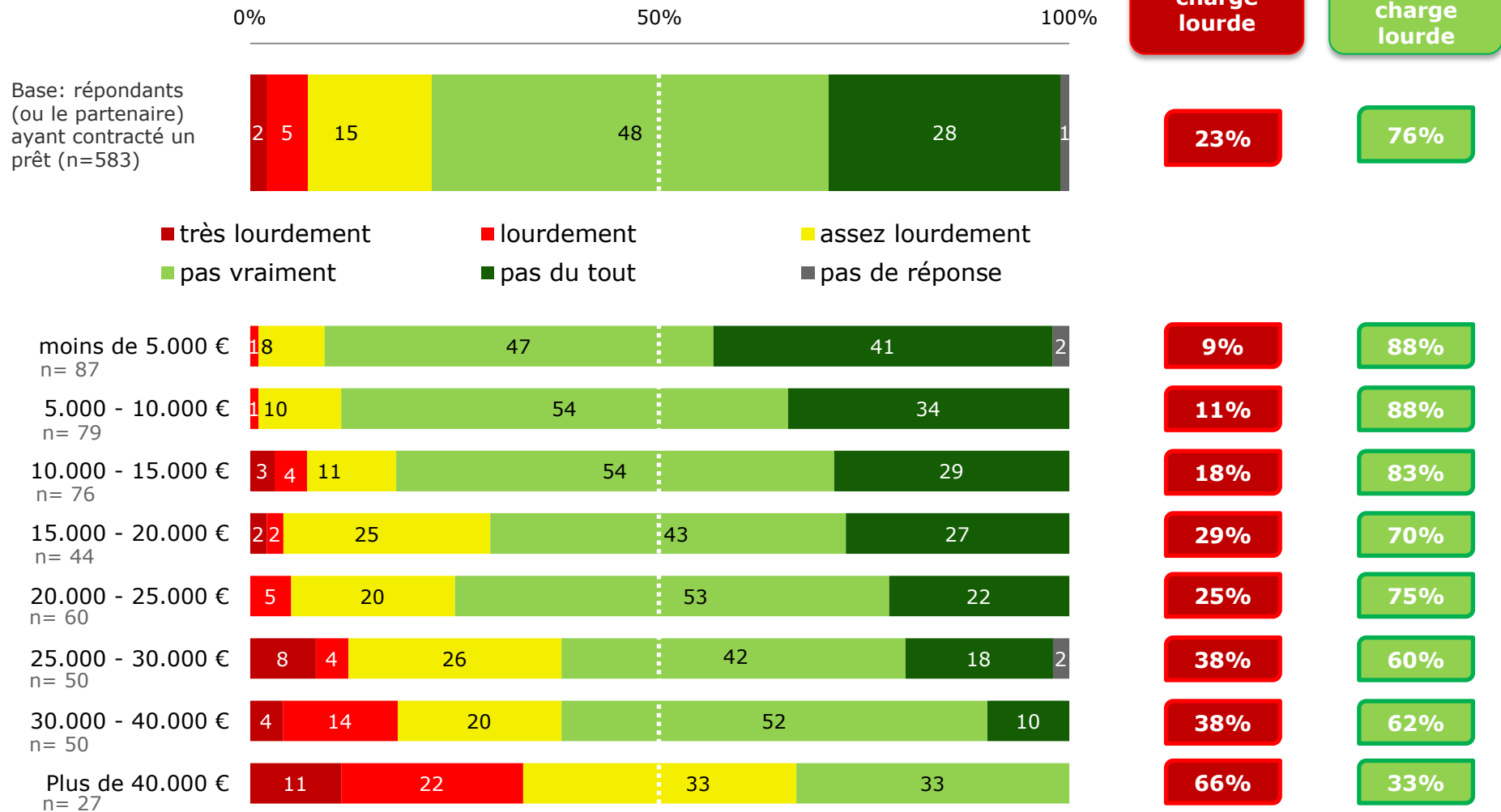


La charge financière des ménages - selon l'âge

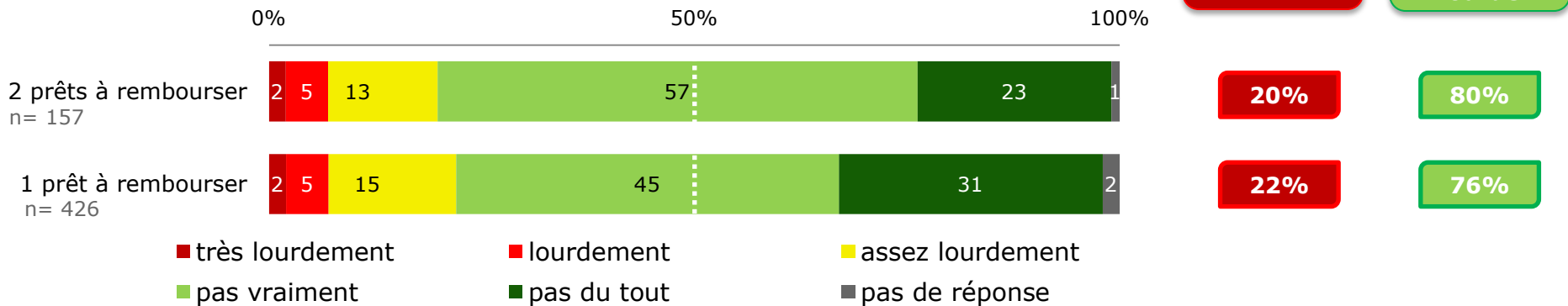
Dans quelle mesure diriez-vous que le remboursement de cette dette a grevé / grève les finances de votre ménage?



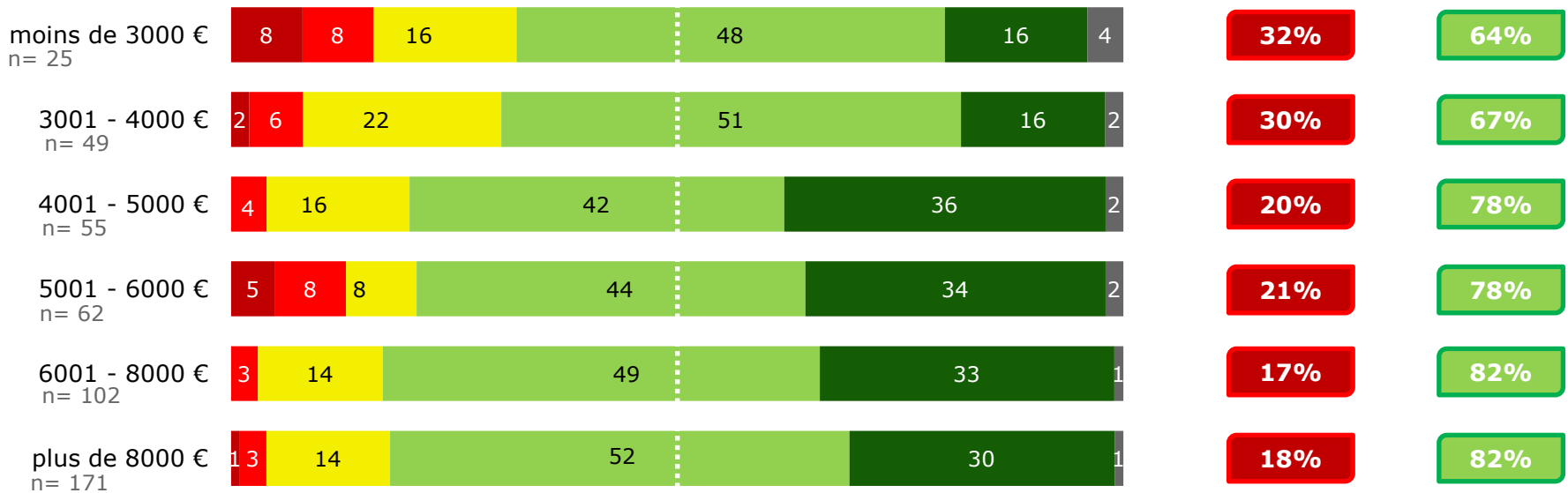
La charge financière des ménages - selon le montant du prêt



La charge financière des ménages - selon la situation financière du ménage

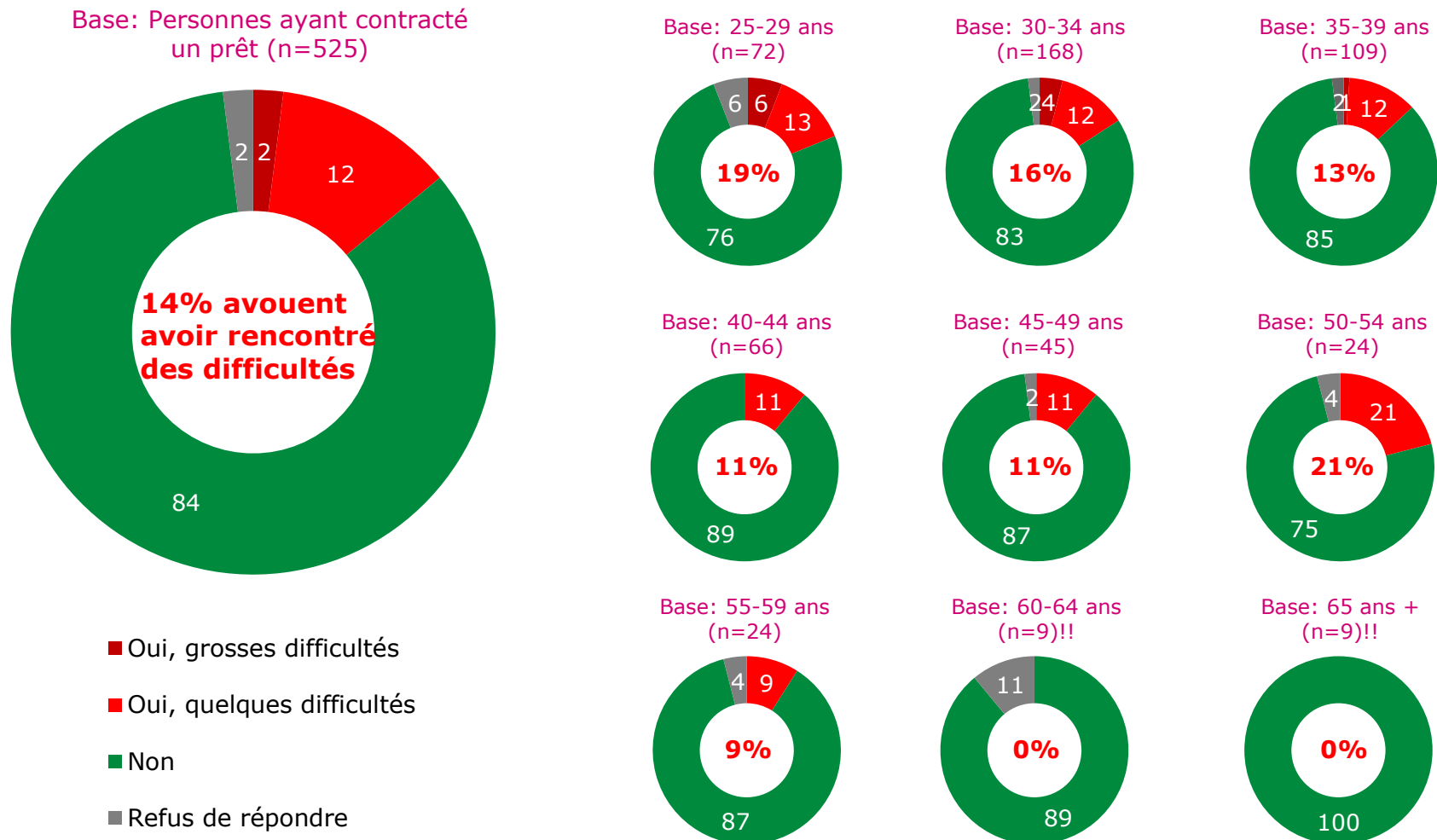


Revenu du ménage



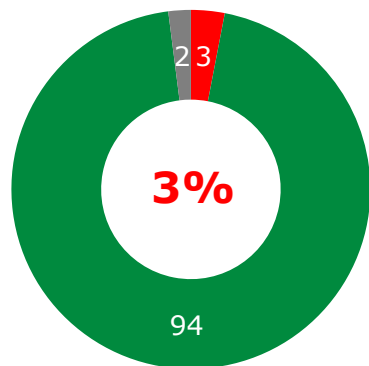
Difficultés financières liées au remboursement

Avez-vous rencontré des difficultés financières liées au remboursement de votre prêt après vos études ?

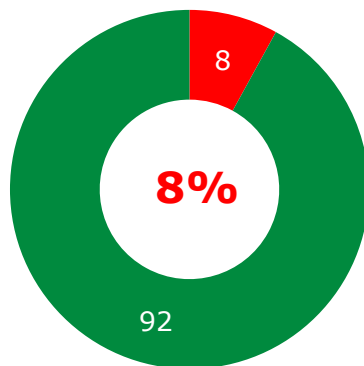


Difficultés financières liées au remboursement- selon le montant du prêt

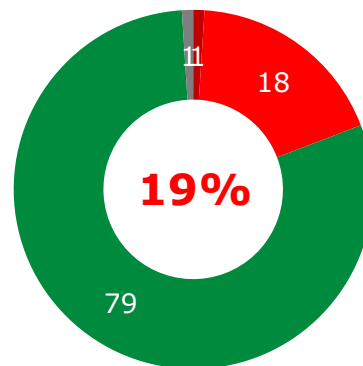
Base: moins de 5.000 €
(n=87)



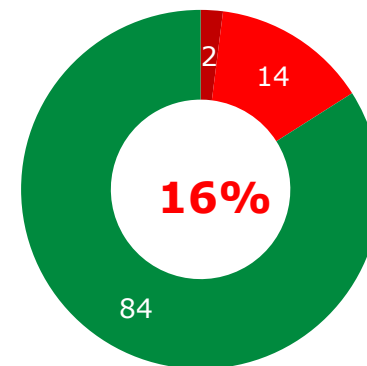
Base: 5.000-10.000 €
(n=79)



Base: 10.000-15.000 €
(n=76)

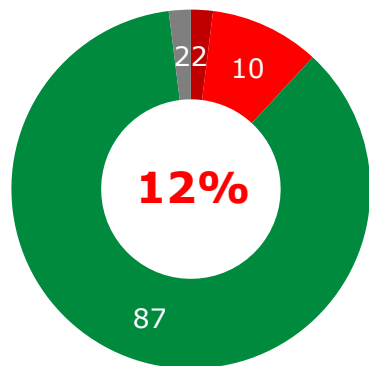


Base: 15.000-20.000 €
(n=44)

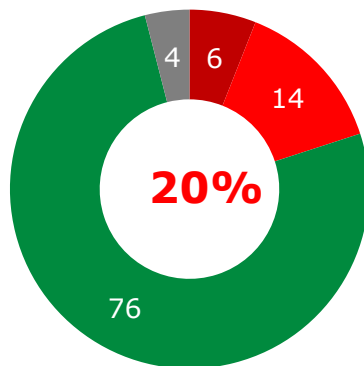


■ Oui, grosses difficultés ■ Oui, quelques difficultés ■ Non ■ Refus de répondre

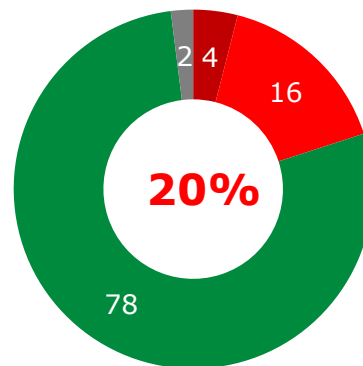
Base: 20.000-25.000 €
(n=60)



Base: 25.000-30.000 €
(n=50)



Base: 30.000-40.000 €
(n=50)



Base: plus de 40.000 €
(n=27)

